

Histoire des églises et des cimetières de Sannat.



Cet article a été rédigé dans le cadre de la préparation d'une conférence donnée à Sannat à l'occasion de l'Assemblée Générale de Sannat Histoire et Patrimoine, le 29 juillet 2023. La conférence a été suivie le 5 août d'une visite commentée de l'église, agrémentée d'une exposition d'objets et d'habits sacerdotaux, et d'une démonstration d'harmonium, puis d'une visite du cimetière. Le hasard veut que cette année 2023 soit celle du 125^{ème} anniversaire de l'inauguration de cette nouvelle église. La paroisse de Sannat avait fêté le cinquantenaire en 1948, puis

le centenaire en 1998. Nous ne fêtons rien aujourd'hui, nous honorons simplement ce bâtiment parce que c'est une maison commune des Sannatois, et qu'elle fait partie de notre patrimoine. L'année prochaine ce sera le tour des écoles !

L'église de Sannat est relativement singulière comparée à ses voisines, par ses dimensions, par son style et par l'emploi des matériaux. Il faut mettre à part les deux monumentales églises de Chambon et d'Evau qui ne sont pas à l'origine des églises paroissiales, mais des églises de communautés religieuses. Il s'agit d'une abbatale pour Chambon, c'est-à-dire l'église d'une communauté de moines, un chapitre pour Evau, c'est-à-dire l'église d'une communauté de chanoines. Les deux datent des 11^{ème} et 12^{ème} siècles et sont donc de style roman. C'est probablement un peu plus tard, au 12^{ème} et au 13^{ème} siècles, qu'avait été construite la précédente église de Sannat, mais elle de style gothique.



La nouvelle église a naturellement poursuivi dans ce style style gothique, un style, qu'on appelle aussi ogival, qui est né en Ile de France au milieu du 12^{ème} siècle, puis qui s'est épanoui en Europe au 13^{ème} et 14^{ème} siècle. Les nouvelles églises qui ont été construites, souvent dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle ou au début du 20^{ème}, dans les campagnes ont été pour la plupart des reconstructions, elles ont épousé un style ou bien l'autre. Sannat a logiquement choisi le gothique, on parle alors de néo-gothique, alors que ses deux voisines, Tardes et Reterre ont opté pour le néo-roman. Une des caractéristiques du gothique était la hauteur du corps central abritant la nef, et plus encore des tours et des flèches. L'aspect élancé, aérien, glorifiait Dieu et les hommes, dans ce 13^{ème} siècle qui retrouvait l'optimisme après les sombres siècles précédents. A l'échelle d'une petite commune comme la nôtre, on a édifié une église et un clocher qui se voient de loin, qui s'envolent haut vers le ciel. Dimensions presque exagérées pour un village, non seulement en hauteur, mais en surface, et encore est-elle moins grande que l'aurait souhaité l'abbé Brugère. Dernière caractéristique de ce qu'on appelle la magnificence recherchée des lieux de culte pour glorifier Dieu, l'emploi des moellons de granite. Un très beau granite local, parfaitement taillé, omniprésent, dans la totalité du clocher, les contreforts, les soubassements et les encadrements de baies.

On peut ne pas aimer, et trouver l'édifice trop moderne, voire un peu prétentieux. On peut préférer le charme désuet et l'humilité d'une reconstruction comme celle de Tardes qui peut faire croire que l'église est authentiquement médiévale. Mais on peut aussi aimer dans notre église l'expression du talent des maçons et tailleurs de pierre creusois qui semblent avoir voulu accomplir, en construisant notre église, ce qu'on appelle un « chef d'œuvre » dans la tradition des métiers du bâtiment.



Photos des églises de Tardes et de Reterre.

L'église de Tardes a été construite entre 1860 et 1862, par un maçon sannatois (Mr Tardivat) nous dit Michèle Parouty, et celle de Reterre entre 1912 et 1917 selon les plans du même architecte qu'à Sannat, mais dans un style très différent (information : livret rédigé à l'occasion du centenaire de l'église)

Mais avant de parler de la nouvelle église, parlons de l'ancienne.

1- A quoi ressemblait l'ancienne église détruite en 1895 ?

Nous n'en avons pas de photo, ou plutôt nous n'en avons aucune, jusqu'au mardi 11 juillet dernier où Marielle a découvert dans une armoire de la sacristie une photo d'un portail d'église, que j'ai immédiatement pensé être celui de notre ancienne église. Jusqu'alors on nous présentait une photo du château de Villemoleix, avec au premier plan à gauche, un vestige de portail qui aurait été celui de l'église de Sannat¹. Il ne me paraissait pas digne d'être celui d'une église médiévale, et je suis fort aise de vous présenter celui dont on peut penser avec certitude qu'il est le vrai.

¹ Le château de Villemoleix aurait également récupéré quelques chapiteaux



Beaucoup d'indices militent en ce sens. On devine facilement que l'église est en cours de démolition (on voit que le sol a été chamboulé – les dalles de

pierre de Volvic ont été arrachées², et le jour point à travers la porte, indiquant ainsi que des murs ou le plafond ont disparu. A côté du prêtre, qui est donc l'abbé Brugère, un ouvrier brandit un mètre, ce qui signifie qu'il vient de prendre des mesures, et surtout toutes les pierres sont numérotées, par rang. Cela veut dire qu'elles vont être minutieusement démontées, pour être remontées ailleurs³. Où l'ont-elles été ? Certains disent à Chambon, au château de Villemoleix et tirent argument de la photo citée...à tort. Mais on dit aussi que le portail de notre ancienne église a été vendu ensuite à des Américains, et qu'il serait dans un musée aux Etats-Unis. L'encadrement de porte de grange de Villemoleix aurait-il mérité de traverser l'Atlantique pour être exposé dans un musée ? Enfin, derniers arguments qui prouvent qu'il s'agit bien de notre ancien portail, d'abord le fait que c'est dans une armoire de notre actuelle église qu'on a trouvé ce cadre, église où il avait dû être accroché ; ensuite parce qu'on peut dater avec une relative exactitude la photo. Au dos du cadre dans lequel est disposée la photo, le carton qui la retient est solidarisé au pourtour du cadre par une bande de papier journal sur lequel on peut lire « *hier le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du Président de la République Félix Faure, tout juste rentré de son voyage à St-Etienne* ». Félix Faure est ce Président qui eut une fin heureuse et malheureuse à la fois, il est mort en 1899 dans les bras de sa maîtresse, mais l'année auparavant il avait effectué un voyage officiel à Saint-Etienne les 29 et 30 mai 1898. La photo a probablement été encadrée dans les jours suivants, avec le journal qu'on avait sous la main.

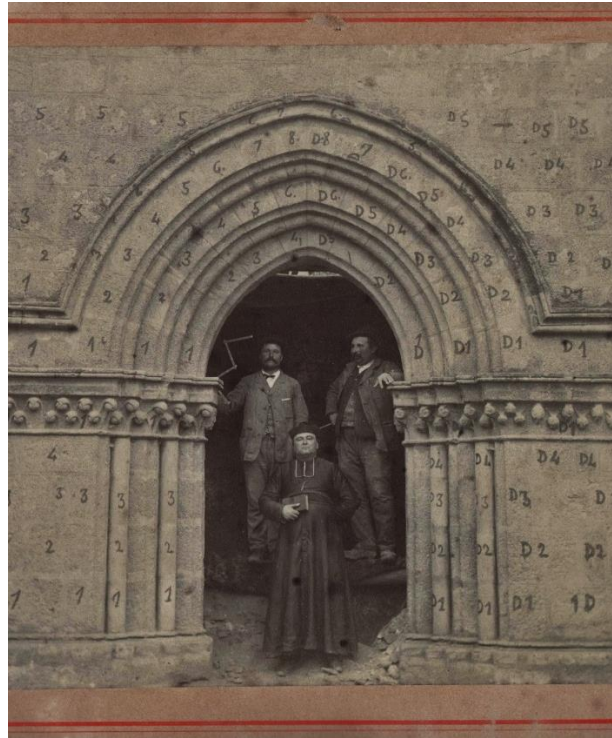
Cette photo que l'on encadre en juin 1898 met en valeur autant l'abbé que le portail, et les associe. Début juin 1898, c'est-à-dire trois mois après le décès de l'abbé Brugère⁴, le grand artisan de la construction de la nouvelle église, mort alors qu'il n'avait sans doute pas encore eu l'occasion d'être photographié devant le nouveau lieu de culte, qui n'a été consacré que le 10 octobre 1898. C'est probablement pour rendre hommage au prêtre défunt qui avait tant œuvré pour la construction de la nouvelle église que cette photo, qui symbolise le passage, la transition de l'ancienne à la nouvelle, prise deux ou trois ans plus tôt, a été encadrée et exposée dans la nouvelle

² On peut encore voir certaines de ces anciennes dalles de l'église. Beaucoup ont été récupérées pour daller les sols de maisons de Sannat. Ce fut le cas naturellement du presbytère qui en possède dans une pièce, dans le couloir et dans la courette devant la maison, visible depuis la rue.

³ J'ai vu la même chose ailleurs, en Espagne, sur le chemin de Saint-Jacques, où une ancienne église a été remontée sur le plateau suite à l'ennoiement d'une petite ville, à la suite de la construction d'un barrage. Certains numéros étaient encore apparents.

⁴ L'abbé Jean-Baptiste Brugère, né à Dontreix, est décédé à Sannat le 28 février 1898 à l'âge de 46 ans.

église...puis décrochée, par qui ? Pourquoi ? ...et glissée au fond d'une armoire.



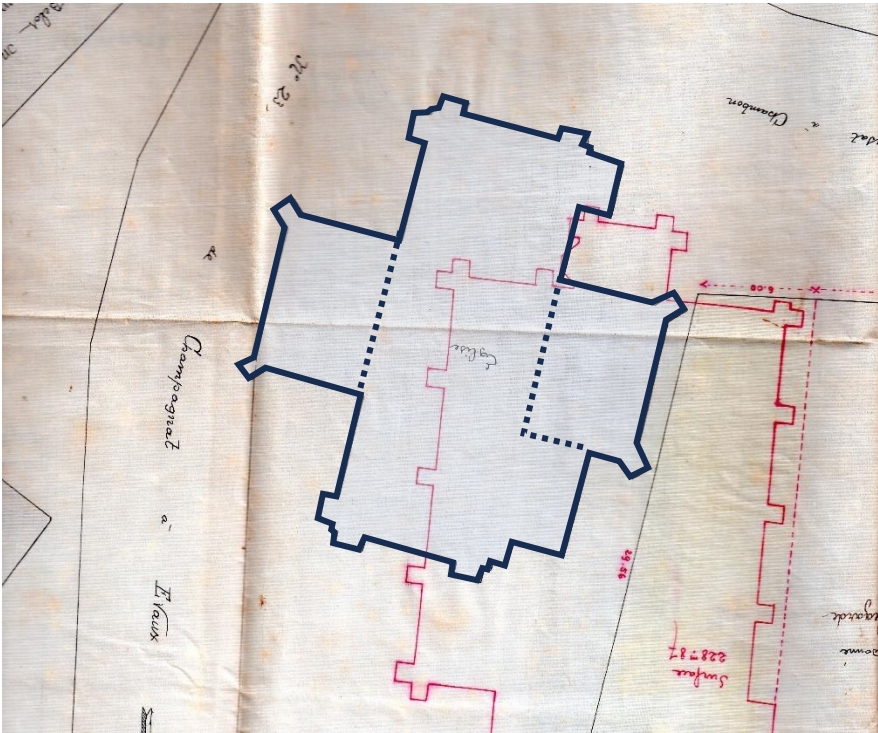
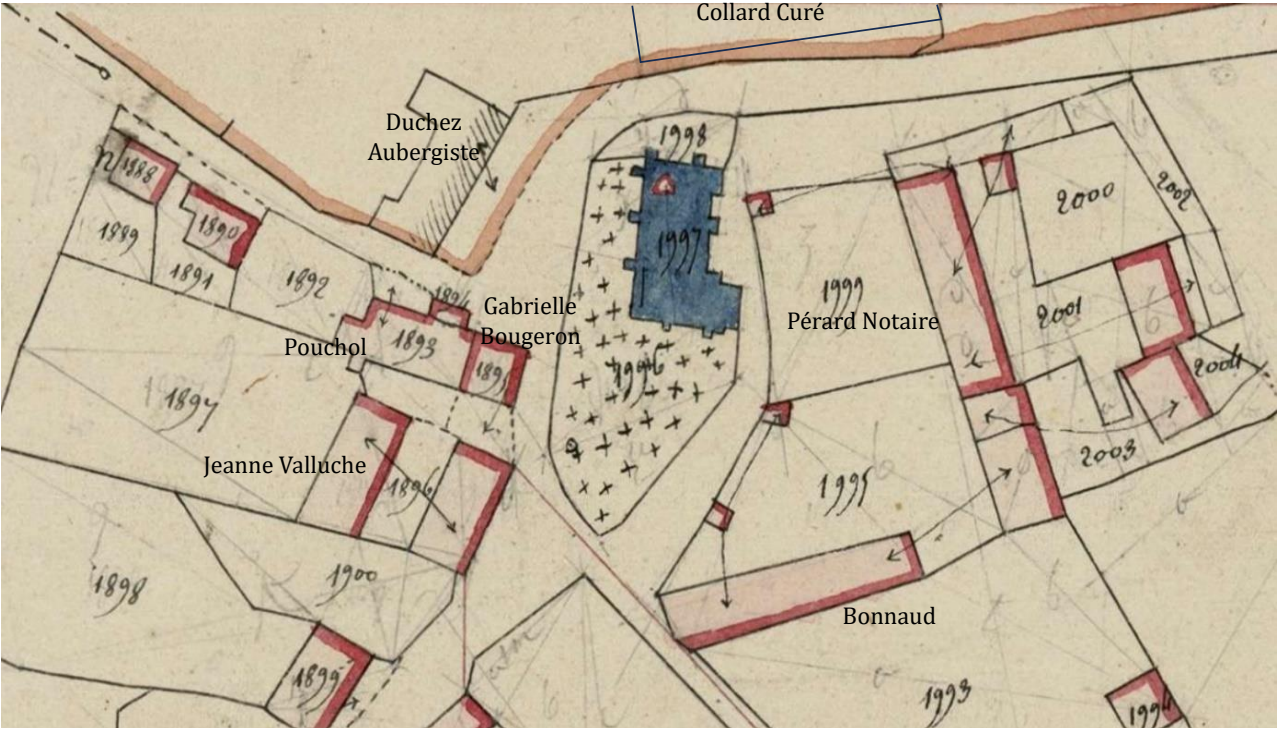
Notons que notre présumé ancien portail ressemble beaucoup à celui de l'ancienne église du Tromp (photo de gauche), y compris dans la décoration. Il est aujourd'hui intégré à l'église de Saint-Priest. Les deux portails sont de style gothique (arc brisé) et non roman (plein cintre). Le portail du Tromp, classé monument historique, a été daté par les spécialistes du 4^{ème} quart du 13^{ème} siècle. Les deux portails, distants à l'origine de 3 km, pourraient bien être contemporains.

Mais l'ancienne église, avant d'être détruite avait connu, une quarantaine d'années plus tôt, d'importants travaux d'agrandissement.

2- Agrandissement de l'ancienne église (1854-1859). Transfert et agrandissement du cimetière

Huit documents comptables, mis à disposition des organisateurs de l'exposition du centenaire de la construction de la nouvelle église en 1998, et les registres des délibérations du Conseil municipal de Sannat permettent de se faire une idée, un peu de la nature, davantage de la date, et beaucoup plus du coût et du financement de ces travaux.

La nature des travaux : La seule indication qui est donnée est qu'il s'agit de travaux d'agrandissement qui consistent en l'adjonction de deux chapelles. Pour en savoir un peu plus, on peut comparer le plan assez grossier du cadastre Napoléon qui remonte à 1837, avec le plan de l'église démolie au début des années 1890 pour faire place à l'église actuelle. Ce plan, au contraire du précédent, est relativement précis.

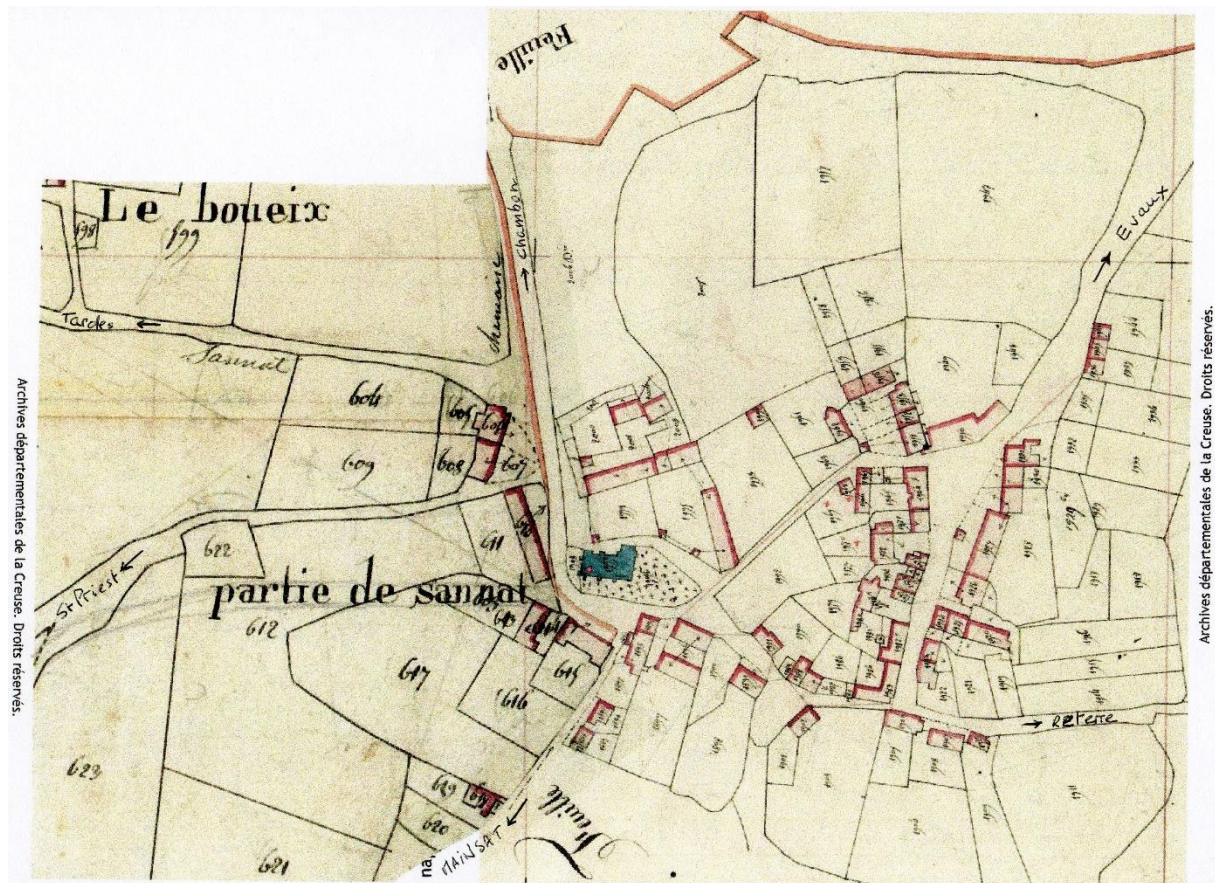


La comparaison des deux plans montre clairement qu'ont été ajoutées deux chapelles, l'une sur le flanc nord (côté P'tite Coop), l'autre sur le flanc sud (côté Place). Le dessin tracé sur la Place (dite du 8 mai) en 2016 matérialise parfaitement cette extension, qui, côté sud, s'est faite sur l'emplacement occupé par l'ancien cimetière. (Voir page 22)

La date : Les documents en notre possession montrent que cela s'est passé entre 1854 et 1859, sous le Second-Empire donc, et sous la mandature de Vincent de Loubens de Verdalle, maire de Sannat de 1851 à sa mort en 1862.

Les cimetières :

Mais avant d'entrer un peu plus dans le détail de cet agrandissement, il faut parler du cimetière, puisque c'est sur son emplacement que s'est construite la chapelle sud.



Carte du bourg avec église et cimetière

D'abord pourquoi un cimetière au milieu du Bourg ? En fait c'était la règle autrefois, les cimetières entouraient les églises. On le voit même encore aujourd'hui, souvent dans des villages qui sont d'anciens bourgs rattachés et qui ne sont pas des chefs-lieux de commune, comme par exemple à Mazeirat (commune de Tardes) ou à Arfeuille (commune d'Arfeuille-Châtain). Et que

dire des villes où l'expansion urbaine à depuis longtemps absorbé les cimetières. Pourquoi les cimetières se retrouvaient-ils au milieu des habitations ? C'était la règle depuis que le christianisme s'était imposé : d'une part la maison de Dieu devait se situer au plus près des habitations, et les morts devaient pouvoir profiter de la protection divine et être ensevelis à côté de l'église, et même dans l'église pour les clercs et les puissants. Par ailleurs leurs corps devaient être préservés dans l'attente du jugement dernier. Cela allait à rebours des pratiques « hygiéniques » qui avaient précédé, celle de la pratique gauloise de l'incinération, et celle de la Rome antique qui imposait une inhumation à l'extérieur de la zone agglomérée. Les conditions d'hygiène dues à trop grande proximité des morts et des vivants étaient devenues tellement déplorables et dangereuses en France qu'à la fin du 18^{ème} siècle, que, sous la pression de la philosophie des Lumières, l'opinion devint de plus en plus favorable à l'éloignement des cimetières. Ce qui fut préconisé dès la fin du 18^{ème} siècle, et rendu obligatoire en 1804. Mais on peut remarquer qu'à Sannat, on avait anticipé cette mesure de salubrité dès le Moyen-âge, dès le 12^{ème} ou 13^{ème} siècle. En effet l'église et son cimetière ne furent pas mis à l'intérieur du Bourg, mais un peu à l'écart du cœur de bourg, en contre-bas. Car comme on peut le constater sur le plan cadastral de 1837, le bourg ancien correspondait au « Bourg d'en haut ». Le « Bourg d'en bas » était en quelque sorte un faubourg, qui commença à s'étoffer progressivement au 19^{ème} siècle, pour devenir principal au 20^{ème}. On peut saluer la clairvoyance de nos ancêtres pour ce choix hygiénique, mais l'extension de ce qui devint le Bourg d'en bas finit par mettre l'église, et donc le cimetière au centre du village.

Dès le début du 19^{ème} siècle les autorités municipales de Sannat se mirent en quête d'une solution comme le montre cette lettre⁵ du maire de Sannat adressée à l'évêque de Limoges le 12 février 1808 dans laquelle il rappelle que la loi votée 4 ans plus tôt, en 1804 « *veut que les cimetières soient éloignés de l'enceinte de chaque bourg de 35 à 40 mètres au moins, qu'ils soient clos de murs de 2 mètres d'élévation, que les fosses qui y sont ouvertes soient d'un mètre cinquante à deux mètres de profondeur, et qu'elles soient au moins distantes les unes des autres de quatre décimètres sur les côtés et qu'elles ne soient renouvelées que de 5 en 5 années... Toutes ces conditions de la plus grande nécessité sont impossibles à Sannat...* » Il demande en conséquence à l'évêque d'intervenir auprès du Préfet pour qu'il donne l'autorisation « *d'établir un nouveau cimetière* ». Il enfonce le clou en faisant cette

⁵ Source : Archives départementales et livre de Michel Blondonnet « La Creuse oubliée ».

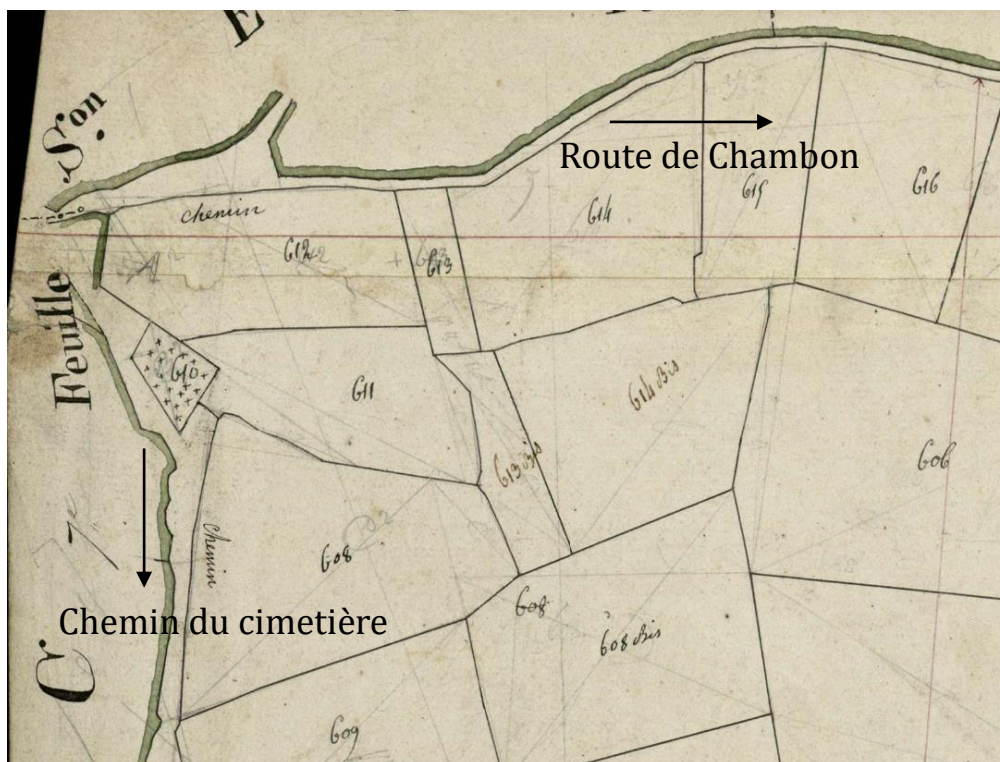
description du cimetière « *Il est autour de l'église qui est dans l'enceinte du Bourg. Plusieurs maisons n'en sont distantes que de 5 mètres. Il a trois issues principales qui n'ont jamais eu de portes et n'ont point de grilles. Les murs sont de tous côtés tellement écroulés qu'il sert à tout passant de place publique et même de chemin commode, non seulement pour les personnes à pied ou à cheval, mais encore pour le passage des animaux de toute espèce. On ne peut creuser les fosses que de deux pieds à deux pieds et demi au plus de profondeur parce qu'étant dans un cloaque, ou pour mieux dire, dans la position la moins élevée de tout le bourg, l'eau de suite surnage. C'est au point que la plupart du temps on est obligé de plonger les bières dans l'eau et de les tenir comprimées avec une perche pendant les cérémonies religieuses. Il est beaucoup trop petit même pour la seule commune de Sannat, puisque depuis 3 ans il a été entièrement tout fouillé, qu'il ne reste plus que 12 à 15 places. Enfin il a 6 ares de superficie, ou une boisselée ancienne mesure, lorsqu'il serait absolument nécessaire qu'il eût de plus de deux tiers en sus. Ce qui fait cause qu'on n'y fait et qu'on n'y fera aucune réparation n'étant pas susceptible d'être agrandi.*

Cependant M.Minard, curé d'Evau, lors de la dernière visite qu'il a faite dans les églises de son canton, nous a menacés de le faire interdire, comme par le fait il doit l'être, si ne nous occupions de suite d'en faire un nouveau, ce que nous ne pouvons effectuer sans une permission expresse. »

Et cela semble d'autant plus nécessaire que Sannat doit enterrer les morts de Saint-Pardoux le Pauvre, de Fayolle, et en partie du Tromp et d'Evau « *conséquemment il faut un cimetière proportionné à sa population qui est doublée* ».

En conséquence le maire demande à l'évêque de demander au Préfet d'ordonner à la commune de Sannat l'établissement d'un nouveau cimetière « *dans un terrain communal joignant le bourg, bien décentré, au nord, et à 120 mètres de l'église, que l'on fera aussi vaste que nécessaire ...* ».

Le plan cadastral de 1837 nous montre que le nouveau cimetière a bien été réalisé à l'emplacement prévu, mais sa surface n'est pas exactement « *deux tiers plus grande* », que l'ancien...mais presque puisqu'il mesure 900m², (il en aurait fallu 1000).



Plan du nouveau cimetière en 1837 (le cimetière, avec ses petites croix est à gauche).

Qu'est devenu l'ancien cimetière ? Une délibération du CM de 1854 nous informe « *qu'il n'y a plus eu d'inhumation depuis août 1843* » (cela signifie qu'on a inhumé dans les deux cimetières à la fois pendant un certain temps). Surtout on a pris la décision de « *déblayer l'ancien cimetière autour de l'église pour agrandir la place publique au milieu du bourg* » et « *de transporter les terrains de l'ancien cimetière dans le nouveau, ce qui permettrait de l'assainir en l'exhaussant car il est malheureusement sur un fond glaiseux et humide* ». Le conseil pense « *que la population sera prête à participer à ce transport qui permettra de réunir les terrains des deux cimetières en un seul* ».

L'histoire de l'ancien cimetière de la place du bourg d'en-bas se termine en 1856 quand le conseil municipal permet à la fabrique⁶ de récupérer les pierres de clôture du cimetière pour combler le manque de fonds pour boucler le financement de l'agrandissement de l'ancienne église. Le CM « *consent au sacrifice* », bien qu'il ait primitivement prévu « *d'utiliser ces pierres pour réparer les murs du cimetière actuel* ». Ce qui nous permet de penser que le nouveau cimetière devait déjà avoir un certain âge, et donc qu'il avait dû être aménagé peu après que la demande en ait été faite, vers 1810

⁶ Voir ce qu'est « la fabrique » un peu plus loin.

peut-être, et donc qu'on a utilisé parallèlement les deux cimetières pendant une trentaine d'années (jusqu'en 1843).

Les cimetières peuvent sembler petits par rapport aux deux parties de l'actuel cimetière (environ 3500 m² pour celui du haut, 2000 m² pour celui du bas, soit 5500 m² en tout), alors que la population était beaucoup plus nombreuse qu'aujourd'hui. Il y a une explication à cela, la rotation des morts était plus rapide qu'aujourd'hui. Alors que jusqu'à ces dernières années la concession perpétuelle était de règle, elle était l'exception autrefois. Une délibération du conseil municipal de 1855 nous apprend que c'est seulement cette année-là que fut généralisé le droit à une concession perpétuelle, alors que jusque-là il n'était accordé qu'au cas par cas. Ce droit à la concession perpétuelle était fixé à 75F le m² (450€). Celui à la concession de 30 ans était de moitié, 37.50F (225€), celui à la concession de 10 ans de 20F (120€). (A Sannat en 2023 : 40€ le m²).

NB : En fin de livret, on explique la conversion franc/euro utilisée.

Vers 1850 : 1F = 6€. Vers 1900 : 1F = 5€. Vers 1875 : 1F = 5,50€

Le nouveau cimetière à son tour devint assez rapidement trop petit. Le 28 juillet 1872 le conseil municipal se penchait sur la question à la demande de nombreux habitants, dont l'ancien maire⁷ lui-même, Monsieur Henry de Verdalle, qui demandaient des concessions qu'on ne pouvait plus leur céder. Le conseil prit les décisions suivantes : « *Après s'être transporté sur les lieux, et après un mûr examen, le conseil a reconnu 1° que le cimetière ne pouvait actuellement, vu son peu d'étendue, comporter des concessions soit temporaires soit perpétuelles, 2° que son agrandissement était d'une facile exécution...sur trois côtés, en prenant sur les terrains communaux et en achetant une bande de terre à Mr Murlon 3° que vu le mauvais état des murs qui entourent le cimetière ces agrandissements présentent de grands avantages sans occasionner une dépense considérable 4° que vu les demandes de concessions les dépenses tant d'achat de terrain que de reconstruction des murs ne seraient point une charge pour la commune et seraient largement couvertes par le prix des concessions demandées...le conseil mandate Mr de Verdalle pour faire établir les plans et devis* ». En outre, trouvant excessifs les tarifs votés en 1855 et il décide de les abaisser : concession perpétuelle 50f

⁷ Après la Révolution du 4 septembre 1870 qui vit le renversement de l'Empire, Mr Stanislas Vallanet fut désigné, puis élu maire de Sannat. Mais en 1874, les partisans du Comte Henry de Verdalle l'emportèrent et ce dernier redevint maire, jusqu'en 1876 où c'est cette fois le républicain Stanislas Vallanet qui gagna et revint, pour 10 ans cette fois, jusqu'en 1886.

le m2 (275€) au lieu de 75, concession trentenaire 30F (165€) au lieu de 37.50, concession décennale 15F (82€) au lieu de 20.

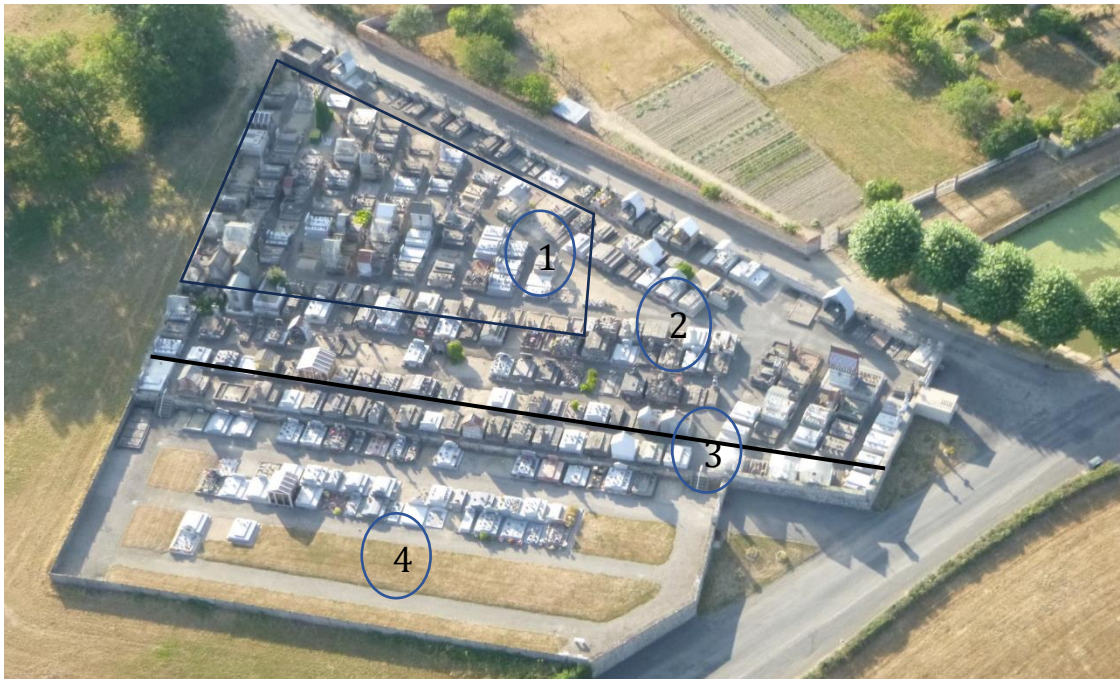


Photo aérienne cimetière. Les 4 étapes successives.

La photo aérienne du cimetière, qui, complétant ce qu'on peut deviner en arpentant les allées, nous avait déjà permis de déceler ces agrandissements, trouve sa confirmation avec cette délibération de 1872. Mais il nous précise que l'agrandissement de ce que l'on nomme aujourd'hui l'ancien cimetière, ou cimetière du haut, s'est fait sur les trois côtés en même temps. Dans cette extension, les sépultures sont mieux alignées, plus espacées, et moins « vieilles ». Cette extension, demandée entre autres par Mr de Verdalle, afin de s'y procurer une concession, nous permet de comprendre pourquoi le tombeau des « de Verdalle » est à la pointe du cimetière, en son point le plus élevé. L'agrandissement du cimetière, tel qui fut dessiné permettait de l'installer, de justesse, ici, tout en bénéficiant, et lui seul, d'une entrée indépendante⁸... que l'étroitesse du recoin angulaire justifiait peut-être aussi. Mais tout ça avait en même temps une valeur symbolique.

Il fallut près de 10 ans et 7 délibérations pour que ces extensions soient achevées, remblayées et terrassées pour être mises à niveau, le cimetière clos de murs et doté d'un portail.

En 1877 (13-05), un maçon sannatois et conseiller municipal, Mr Tardivat « *qui a dirigé beaucoup de travaux communaux et très compétent en la*

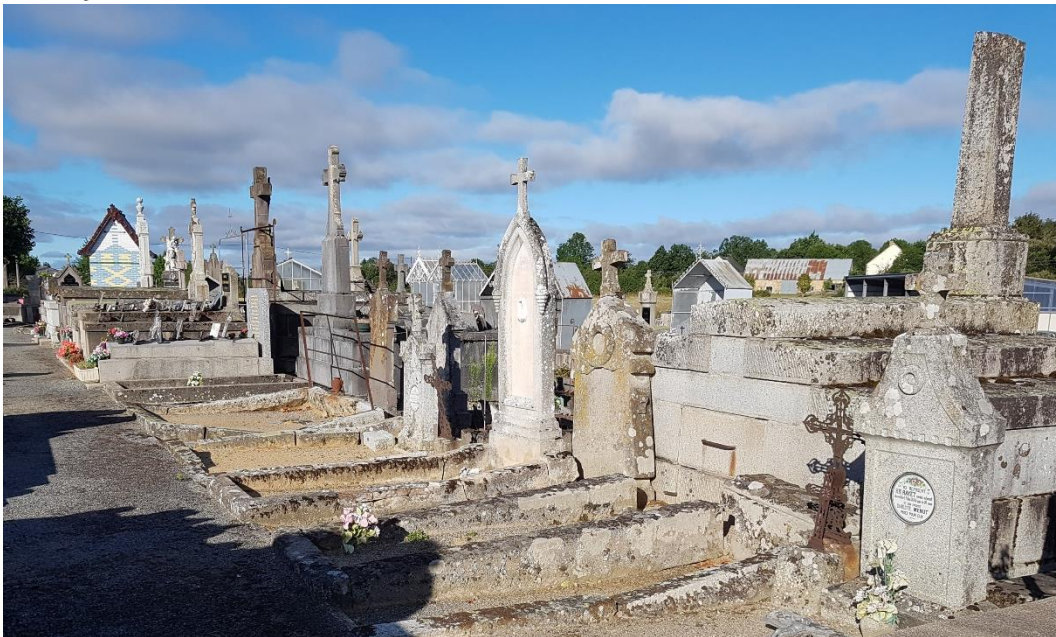
⁸ L'ouverture du caveau se fait à travers le mur, sur la voie publique, à l'extérieur du cimetière.

matière » était chargé de dresser un devis estimatif. Il s'élevait à 2740F (15.070€). La commune demandera un secours de l'Etat de 1000F (5500€).

En 1878 (12-05), on se rend compte que l'agrandissement risque d'être insuffisant, le conseil est d'avis de racheter une bande un peu plus large côté nord, ce qui concernera maintenant deux propriétaires. En plus de Louis Mourlon, sera concerné Joseph Valluche et on demandera un secours à l'Etat non plus de 1000F, mais de 1500F (8250€).

Toujours en 1878 (16-06) le sous-préfet, après avoir mandaté le 1^{er} adjoint à la mairie d'Évaux et l'agent voyer cantonal de procéder à une enquête publique et de dresser les plans, a donné son accord. Mr Tardivat a fait un nouveau devis qui s'élève à 3900F (21.450€) et la surface de terrain à acheter, au prix de 1F le m² (5.50€), est de 110m² à Mr Valluche et 349m² à Mr Mourlon. Si on ajoute le terrain communal à intégrer au cimetière, l'agrandissement sera de 695 m².

La vente des terrains est opérée en 1879 (11-05). La même année (17-08 et 19-10) le conseil préconise des travaux supplémentaires : ajout d'un portail (pour 178F) (979€), de pilastres pour le soutenir, demande qu'un soin particulier soit apporté aux pierres d'angles pour harmoniser la façade, qu'on pose un revêtement de tuiles sur les murs, et parle « d'établir un perron » (ce qui signifie qu'à cette époque, on montait quelques marches pour entrer au cimetière).



La limite entre la partie 1 et la partie 2 du cimetière est bien visible ici. On peut même voir, derrière les tombes, des vestiges de l'ancien mur.

Enfin, travaux ultimes, il fallait remblayer pour mettre l'extension à niveau et limiter la pente. Ou prendre la terre nécessaire ? Le conseil fit d'une pierre deux coups, avec le minimum de travail nécessaire, en prenant deux décisions judicieuses en sa séance du 16 juin 1880 :

« Mr le Président expose au conseil que pour niveler le cimetière de cette commune, surtout dans les parties annexées, il faudra une grande quantité de terre. Que la Commune ne possède personnellement aucun terrain où l'on pourrait prendre les matériaux nécessaires à ce nivellement, il appelle le Conseil à l'aider à trouver un emplacement. Le conseil, après avoir cherché quel serait l'endroit le plus favorable, le moins dispendieux, et le moins dommageable où l'on pourrait se procurer les matériaux nécessaires au remblaiement du cimetière,

Attendu :

1° Que le bourg de Sannat possède dans son communal à proximité du cimetière une pêcherie non achevée et qui n'est point assez profonde

2° Que dans un autre communal dit La Bourderie appartenant aussi au Bourg, distant d'environ 4 à 500m, il existe une carrière de tuf qui se trouve presque entièrement couverte par les rejets des terrains impropres à la construction

Considérant qu'en prenant le terrain nécessaire au remblaiement du cimetière dans la pêcherie et dans le communal dont il s'agit, on rendra un grand service au Bourg de Sannat en creusant sa pêcherie et en débarrassant sa carrière, et qu'il y aura vu la proximité des emplacements désignés une grande économie pour le transport. Est d'avis, à l'unanimité, qu'il soit pris dans la pêcherie 679 m³ de tuf tendre et au communal de la Bourderie 124 m³. »



En 1837, la pêcherie (en bleu clair) n'existait pas encore. C'était une pâture qui appartenait aux « habitants propriétaires du bourg » (c'est-à-dire un

communal). Par contre « le Canal » (en bleu foncé) existait déjà (il a disparu, en deux temps, dans les années 1960/1970), c'était alors une pêcherie qui appartenait au notaire, Mr Pérard.

Enfin dans sa séance du 30 juillet 1882, les travaux d'extension et d'aménagement étant entièrement terminés, le Conseil définit la réglementation concernant les concessions, en les agrandissant en longueur sans en changer le prix (2,50m au lieu de 2m) et en réservant une bande de 50 cm entre chaque concession. (Ce qui donne son caractère plus aéré à cette deuxième partie du cimetière).

Mais 20 ans plus tard, le cimetière se révéla être à nouveau trop petit, et le conseil municipal décida d'un nouvel agrandissement, « d'environ 10 ares à prendre du côté nord (c'est-à-dire côté Chambon) sur les parcelles de Valluche Joseph et Vertadier Paul », ce qui correspond à une bande de 10 m de large, équivalente à la dernière rangée et son allée. Travaux d'autant plus urgents qu'une nouvelle fois « *les murs du cimetière communal tombent en ruine* », aussi, plutôt que de reconstruire le mur convient-il mieux de le décaler. L'affaire aurait pu se compliquer parce qu'en fait Joseph Valluche était mineur, mais son tuteur (Gabriel Dumas), sans doute convaincu du bien-fondé de la demande municipale « *a répondu que, comme tuteur, il préférerait que la commune fît exproprier les terrains en question et qu'il accepterait le chiffre fixé par le jury d'expropriation. Quant au sieur Vertadier Paul, il a déclaré qu'il acceptait d'être payé sur le même pied que le mineur Valluche...* ». Ces délibérations ont été prises le 20 novembre 1892 puis le 15 août 1894, cependant une nouvelle délibération dut être prise le 14 février 1897, prouvant que les travaux n'avaient toujours pas été exécutés, mais cela semblait enfin en bonne voie. Certes... mais une délibération du 1^{er} janvier 1899 « *Considérant que l'agrandissement du cimetière est de plus en plus urgent approuve (enfin !) à l'unanimité les plans et devis qui lui ont été soumis et vote la somme de 6059F, (30.295€) montant des travaux à exécuter et du prix d'achat des terrains* ». On peut penser que l'avant dernier agrandissement a eu lieu cette année 1899, avant le dernier, beaucoup plus récent de 1980.

Terminons cette étude du cimetière en évoquant celui qui était chargé d'enterrer les morts, le fossoyeur. Une délibération du 4 septembre 1898 nous apprend que suite à la démission du précédent, on a dû recruter un nouveau garde-champêtre et fossoyeur en la personne de « *Gabriel Bouriquet, journalier demeurant au Bourg de Sannat ...pour l'exercice de ces deux fonctions* ». Le conseil lui accorde une allocation de 80F (400€) par an,

demande que la profondeur de chaque fosse soit d'un mètre soixante au minimum, et fixe le prix d'une fosse à trois francs cinquante (17,50€) et celui de chaque annonce à cinquante centimes. (2,50€) »

L'agrandissement de l'ancienne église :

Les délibérations du conseil municipal et les documents exposés lors de la célébration du centenaire de la nouvelle église en 1998 permettent de se faire une idée de ce que furent ces travaux d'agrandissement. Nous avons vu qu'il s'agissait de construire deux chapelles qui faisaient passer la surface extérieure de l'édifice d'une surface de 200 m² à environ 260.

La première délibération concernant ces travaux est votée à la fin de l'année 1853. Mais pour être exact il faut signaler qu'une première délibération, prise 8 ans plus tôt, en 1845, avait déjà évoqué le nécessité d'agrandir l'église par l'adjonction d'une chapelle latérale. *« Le maire (Mr Pérard, notaire) a représenté au conseil que l'église de Sannat étant trop petite pour contenir la population de cette commune qui va toujours en augmentant, il devenait urgent de faire construire une chapelle latérale et de faire faire préalablement un devis et un plan de ces travaux par l'architecte du département. »*

Puis aucun conseil ultérieur n'évoqua la question jusqu'à celui de 1853. La Révolution de 1848 et les changements de régimes successifs étaient passés par là, et cette préoccupation était passée au second plan.

Dans la délibération de 1853, il s'agit *« d'émettre un avis sur l'opportunité des travaux d'agrandissement et de réparation de l'église »* qu'envisage le Conseil de fabrique afin qu'il puisse demander *« un secours »* (= une subvention) au ministre des cultes et à l'Empereur (Napoléon III).

D'abord qu'était-ce un conseil de fabrique ? Avant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, les paroisses et leurs églises étaient gérées par un conseil de fabrique.

Voici ce qu'en dit Wikipédia :

« Au sein d'une paroisse catholique, le conseil de fabrique est un ensemble de personnes (clercs et laïcs) ayant la responsabilité de la collecte et de l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction et entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s), etc. Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des places de bancs dans l'église. »

La loi de 1905 a supprimé ces conseils de fabrique, mais ils ont été maintenus dans les 3 départements concordataires d'Alsace-Moselle.

Voici un extrait de la délibération : *« Le conseil municipal après en avoir délibéré, considérant que l'agrandissement de l'église est une des opérations les plus importantes que l'on puisse exécuter pour la commune, attendu que l'église est beaucoup trop petite pour la population qui augmente sans cesse, approuve à l'unanimité ladite délibération (de la fabrique), regrettant que les ressources de la commune ne lui permettent pas de venir en aide à la fabrique dans cette circonstance ».* Le Conseil approuve en outre la désignation de l'architecte du diocèse, Monsieur Venginot, pour la levée des plans et devis. »

Le budget de la fabrique de 1854 est doublement intéressant, d'une part il nous indique le coût estimatif des travaux d'agrandissement de l'église : 2794F, (16.764€) et d'autre part les recettes attendues pour l'année, qu'elles soient extraordinaires, comme le montant de la souscription publique : 2311F, (13.866€) ou ordinaires comme les revenus occasionnés par les baptêmes, mariages et funérailles 120F (720€), et plus important, la location des chaises : 250F (1500€), c'est-à-dire beaucoup plus que les cérémonies.

Ces chaises, dont l'utilisation était payante, sont peut-être celles que nous avons répertoriées dans l'église actuelle, en service ou hors-service. Elles ont la particularité d'être nominatives, et les deux familles nobles, celles du Tirondet d'en Haut et de la Ville du Bois avaient droit en plus à des prie-Dieu au premier rang, recouverts d'un velours bleu pour les de Loubens de Verdalle et d'un velours rouge pour les de Pouthé (devenus ensuite de Fressange, Bagnard puis Rouchon).





Photo d'un prie-Dieu et de deux chaises (Marie Boucher, Marie Bouriquet)

Le budget de la fabrique avait été établi le 29 avril. Quelques jours plus tard le 14 mai 1854 le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les projets de travaux de la fabrique. « *Il approuve la construction de deux chapelles latérales, construction devenue indispensable par suite de l'accroissement de la population* », mais il émet un avis plus que réservé « *sur les autres articles intitulés réparation de l'église* ». En effet « *le conseil municipal pense qu'il sera prudent de remettre à plus tard lesdites réparations, tout en reconnaissant l'utilité, mais regrettant de ne pouvoir faire face à cette dépense en ce moment. Considérant en outre que le conseil de fabrique ne demande aucun secours au conseil municipal attendu qu'il peut faire face à cette dépense au moyen d'une souscription ouverte dans la commune, de ses propres fonds et du secours qu'il espère obtenir du gouvernement, est avis à l'unanimité de prier Mr le Préfet d'émettre un avis favorable à la demande du conseil de fabrique pour qu'il obtienne l'assistance de Mr le Ministre des cultes* ».

Le Conseil municipal « *regrette dans cette circonstance de ne pouvoir mieux aider le Conseil de fabrique, le montant de l'impôt extraordinaire assis sur la commune devant être employé, en vertu de ses délibérations antérieures à la construction d'une maison d'école* ».

Tous les membres présents ont signé dont le maire Vincent de Loubens de Verdalle, et un des conseillers qui s'appelle Augustin de Pouthé, autrement dit les représentants des deux familles nobles de Sannat qui semblent privilégier la construction d'une école à l'agrandissement de l'église. Position paradoxale quand on connaît les positions monarchistes de la famille de Verdalle, et quand on sait que l'Eglise à cette époque était très peu favorable, c'est le moins que l'on puisse dire, au développement de l'école laïque. On a commencé à parler d'une maison d'école dès 1849, sous la Seconde République, certes, mais avec une majorité dirigée par Vincent de Loubens de Verdalle qui comptait dans ses rangs Augustin De Pouthé et son neveu par alliance Emile De Fressange. Projet long à murir, qui n'aboutira qu'en 1860, à peu près en même temps que l'agrandissement de l'église. Deux projets vont plus ou moins se concurrencer pendant cette décennie, qui est la première du Second-Empire : Le projet d'agrandissement de l'église mené par le

Conseil de fabrique, sur ses fonds propres, mais qui par moment aurait souhaité le concours de la commune, et le projet mené par le Conseil municipal, sous l'impulsion de son maire Vincent de Loubens de Verdalle, projet qui est à tonalité à la fois religieuse et laïque puisqu'il s'agit, dans un premier temps d'acquérir une maison qui servirait de presbytère, et un terrain attenant sur lequel on construirait un bâtiment abritant une école de garçons, le logement de l'instituteur et la mairie.. Le projet est, dirait-on aujourd'hui, global. Constatant que la commune paye des loyers qui lui coûtent cher pour loger le desservant (le curé), l'instituteur, la salle de la mairie, et la salle d'école, et que par ailleurs se présente l'opportunité d'acheter la maison qu'habite le curé avec un grand terrain attenant sur lequel on pourrait construire une maison appelée tantôt maison d'école, tantôt maison commune, le maire Mr de Verdalle et son conseil veulent acheter ce bien à un Mr Collard, percepteur à Mainsat, qui est d'ailleurs un parent de l'ancien curé. On racontera plus tard la genèse de cette école (uniquement de garçons) qui fut longue. Il fallait obtenir, non seulement les financements, mais également l'accord du Préfet et du Ministre. On était en pleine période de l'Empire dit « autoritaire ». Sans être véritablement concurrents, les deux projets pouvaient se faire de l'ombre, et on sent bien que Mr de Verdalle, tout en soutenant moralement le projet d'extension de l'église, ne tenait pas à y mettre le moindre franc, désireux de voir aboutir son projet qui conciliait les intérêts des deux camps.

Ce conflit, on dirait de faible intensité aujourd'hui, entre l'autorité religieuse représentée par le conseil de fabrique et le desservant qui en est sans doute l'inspirateur, et l'autorité civile, incarnée par le maire Vincent de Loubens de Verdalle et la majorité de son conseil, apparaît dans les délibérations où le sujet de l'agrandissement de l'église est à l'ordre du jour. Cela a déjà été le cas dans cette délibération de 1854 où le conseil municipal a en quelque sorte fermé la porte à toute aide financière à la fabrique...en le regrettant bien entendu !

C'est le cas à nouveau deux ans plus tard, en 1856, quand le sous-préfet informe le conseil municipal qu'il manque 225F (1350€) à la fabrique pour boucler son budget et donc qu'il ne peut l'autoriser à commencer ses travaux. L'architecte diocésain propose de récupérer les pierres du mur de clôture de l'ancien cimetière mitoyen de l'église, pour combler ce déficit. Un peu acculé, le conseil municipal est moralement obligé de donner son accord, mais il fait bien remarquer que pour lui, c'est « *un sacrifice, car il avait primitivement prévu d'utiliser ces pierres pour réparer les murs du cimetière actuel.* »

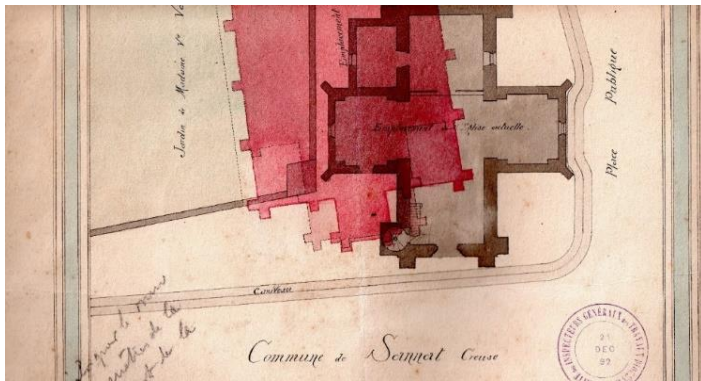
A nouveau deux ans plus tard, en 1858, une escarmouche resurgit, mais cette fois le conseil refuse catégoriquement, à l'unanimité, de pourvoir à un nouveau déficit de la fabrique. Il donne les raisons de ce déficit : « *Les frais de construction des chapelles s'étant trouvés augmentés par suite de l'établissement d'un dallage reconnu nécessaire et non prévu dans le devis* », cela a pour conséquence que « *le budget de la fabrique se trouve à découvert d'une somme assez considérable* ». Il motive son refus par le fait que « *le conseil municipal a disposé de toutes ses ressources pour la construction d'une maison d'école* », « *tout en regrettant de ne pouvoir venir en aide au conseil de fabrique* » ajoute-t-il. En fait pour être exact le conseil municipal ne disposera de ses ressources que l'année suivante, en 1859, en finalisant l'achat à Mr Collard, percepteur à Mainsat, pour 4500F (9000€) du presbytère et du terrain attenant devant servir à la construction de la maison d'école, et en lançant les travaux de la maison d'école qui sera probablement achevée en 1860.



Dernière escarmouche qui montre une certaine tension entre les deux autorités. En mars 1859, le conseil de fabrique veut faire payer des pénalités de retard à l'entrepreneur Mr Lanore qui refuse. Appelé à se prononcer, le Conseil municipal, à l'unanimité excuse l'entrepreneur à cause du mauvais temps, comme d'ailleurs l'a proposé l'architecte diocésain, et refuse de suivre le conseil de fabrique dans cette démarche, que lui seul peut mettre en œuvre. (Par 10 voix contre 2).

Finalement il semble bien que les travaux d'agrandissement de l'église aient été achevés cette année 1859. On ne connaît le montant total des travaux que par le devis de juillet 1857, qui a été dépassé...et on en connaît le financement, à savoir :

Fonds votés par la fabrique : 1993.71(11.962€) + Don fait par sa Majesté l'Impératrice 300F (1800€) + Montant de la souscription 2011.50F (12.066€) + Secours de l'Etat 1000F (6000€) + Secours accordé par le Préfet 1000f (6000€) + Valeur des pierres abandonnées par la Commune (du mur du cimetière) 225F (1350€) = Total 6530.21F (39.180€)



Au final, cette ancienne église, qui aurait été construite au 12^{ème} et 13^{ème} siècle, était désormais dotée d'un transept qui lui donnait la forme d'une croix grecque (4 branches égales et peu prononcées), ce qui est relativement rare en France où dominent les plans

en forme de croix latine, c'est-à-dire avec une grande branche et une transversale plus petite. La branche ouest-est (la nef) mesurait 19m, la branche nord-sud (le transept) 21m. La surface au sol (extérieure) était d'environ 260 m² (contre 430 pour l'actuelle).

NB : Le curé en 1866 était Guillaume Dumazet, il était âgé de 54 ans. Était-ce déjà lui quelques années plus tôt au moment de l'agrandissement de l'église ? Nous n'avons pas en ligne les recensements précédents qui auraient pu nous



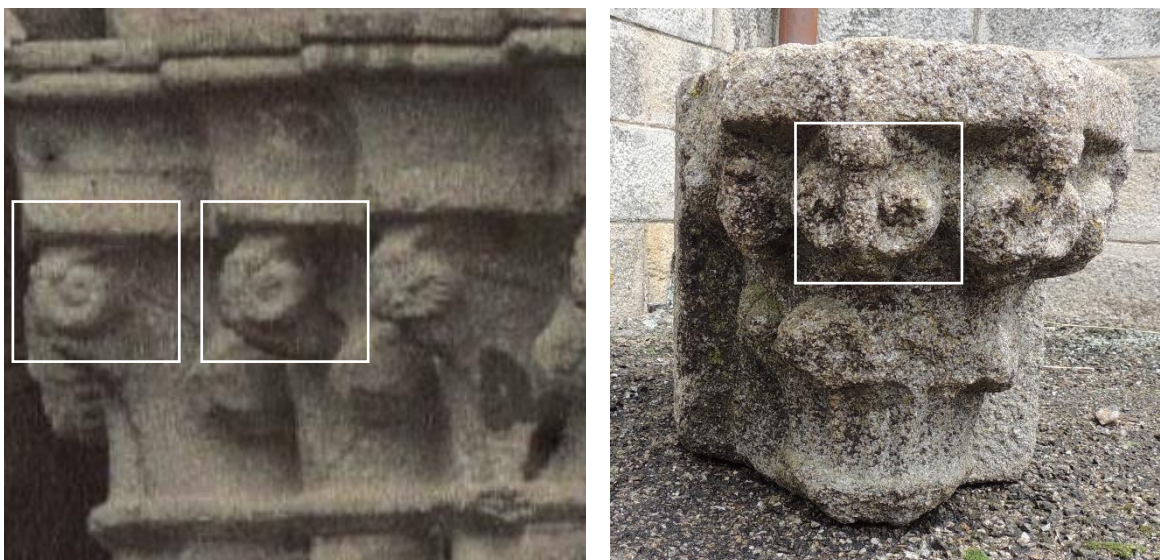
permettre d'avoir accès à cette information.

Gilbert Collard, né à Evaux est mort le 30 janvier 1847, à près de 80 ans.

Tracé sur la place

du contour de l'ancienne église

Éléments provenant de l'ancienne église



Les volutes de la frise de l'ancien portail et du chapiteau de la Chaize. Philippe Blouin, agriculteur à La Chaize, a trouvé dans un de ses champs, près de la Loisille, ce chapiteau qui provient, comme le portail, probablement de l'ancienne église⁹. La similitude des sculptures, en forme de volutes semblent confirmer une origine commune.



Ce vieux confessionnal (à gauche) appartenait probablement à l'ancienne église. En effet dans l'inventaire de 1906 est répertorié « un confessionnal en bois sculpté » (à droite) et « un ancien confessionnal en bois ». Ça ne peut être que lui.

⁹ Trouvé au bord d'une des 2 routes qui mènent à Villemoleix, ce chapiteau, dont on se demande ce qu'il pouvait faire là, a pu tomber de la charrette et échouer dans le ruisseau gonflé par les pluies hivernales.



Ce tabernacle qui sommeille dans le grenier de la sacristie provient probablement également de l'ancienne église. Il n'est pas étonnant qu'il ait été conservé car sa valeur symbolique est très grande, il est le cœur de l'église, la demeure de Dieu. En quelque sorte le saint des saints de l'église.

3- La Nouvelle église :

Pourquoi ?

On commence à parler, du moins dans les documents, mais oralement sans doute bien avant, de la construction d'une nouvelle église, dès 1890, c'est-à-dire 31 ans après l'achèvement des travaux d'agrandissement de l'ancienne. Et il ne s'agissait pas alors de simples aménagements, mais de travaux importants, aussi il est étonnant de constater que l'on parle de démolir ce que l'on vient de construire, trois décennies auparavant. 30 ans c'est très peu pour une construction.

On se souvient que la municipalité avait refusé de mettre de l'argent dans les travaux de réparation de l'ancien bâti parce qu'elle était engagée dans un coûteux investissement pour acheter le presbytère et construire une mairie-école. C'est à ce moment-là, sans doute, que les promoteurs de l'agrandissement ont fait une erreur. Devant le refus, ou l'impossibilité d'investissement de la municipalité de l'époque, trois solutions s'offraient à eux, poursuivre la souscription pour engager en même temps les travaux de consolidation sur l'ancienne église, ou consolider d'abord et agrandir plus tard, ou la solution la plus mauvaise, et c'est celle qui a été choisie, agrandir sans se soucier de la faiblesse de l'existant. Résultat, 30 ans plus tard, le

Conseil municipal est à nouveau sollicité pour apporter sa contribution au financement de la démolition de l'ancienne église et de la construction d'une nouvelle. On a souvent entendu dire que l'on avait construit cette nouvelle église parce que l'ancienne s'était écroulée, ou même qu'elle avait brûlé. En fait elle était seulement en mauvais état et, dit-on, menaçait de s'écrouler. La délibération du 15 mai 1890 du conseil municipal donne la précision suivante « *Le Président (=le maire, il s'agit de Gustave Menut, forgeron au bourg et voisin de l'église) expose que le clocher de l'église de Sannat menace ruine et que sa « réinstructio*n » (comprendre sans doute restructuration) *entraînera nécessairement la reconstruction de toute l'église qui est, du reste, insuffisante pour la population.* » et « *Il appelle le conseil municipal à se prononcer sur l'utilité de cette construction...* ». 4 conseillers s'opposent, mais la majorité, soit 10 conseillers approuvent la construction et pour cela « *le principe d'une imposition extraordinaire de 19 centimes additionnels¹⁰ pendant 30 ans, à condition que le chiffre présumé des souscriptions volontaires atteindra au moins 30 000F (150.000€) et que le secours de l'Etat sera suffisant pour permettre l'exécution des travaux projetés évalués approximativement à 100 000F (500.000€) ».*

Au lancement de la souscription l'abbé Brugère envoie un avis à la population encore plus alarmiste. Nous n'en connaissons pas la date exacte, il figure dans les documents de l'expo de 1958. Le voici :

Appel du curé Jean-Baptiste Brugère

Daignez agréer avec bonté l'humble demande que j'ai l'honneur de vous adresser, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour la reconstruction de la pauvre Eglise de Sannat élevée depuis de longs siècles, en l'honneur du grand Thaumaturge (= faiseur de miracles) des Gaules, Saint-Martin. Cette Eglise trop petite, complètement insuffisante pour contenir les fidèles les jours de fête, est irréparable, insalubre et dans un état proche de la ruine. Les contreforts de la nef ont cédé sous la poussée des arcs, entraînant les murs dans leur mouvement d'écartement. La clef de la voûte est coupée. Pour remédier à ce mal on a été obligé de relier les murs par des chaînes ornées d'ancres.

¹⁰ Au 19^{ème} siècle il existait quatre contributions directes (impôts). La contribution foncière sur les terres et les immeubles, la contribution mobilière sur la valeur locative des biens, la patente sur les bénéfices commerciaux, et la stupide contribution sur les portes et fenêtres. Ces contributions étaient versées à l'Etat. C'étaient les seuls impôts directs. L'impôt sur le revenu n'a été voté qu'en 1914 et appliqué à partir de 1916. Les communes étaient financées par des « centimes additionnels », c'est-à-dire un pourcentage, ici 19%, qu'elles ajoutaient aux quatre contributions.

Mais regardez ces pierres disjointes et rongées par la gelée, cette charpente qui s'affaisse, ce beffroi qui chancelle sur sa base, cette couverture qui se troue, ces contreforts qui n'ont plus de couronnement, ces murs crevassés et humides, minés par le salpêtre, où la pluie ne cesse de s'infiltrer. Quel délabrement, quelle ruine, quelle tristesse !

Cet édifice auquel s'attachent tant de pieux souvenirs pour les habitants de cette paroisse, doit-il être la triste victime des injures du temps ? le berceau de la Foi dans notre pays doit-il disparaître à tout jamais ? aura-t-on la douleur de voir écraser sous les ruines plusieurs centaines de chrétiens fervents qui viennent rendre leur devoir à Jésus Hostie, dans le sanctuaire qui lui est consacré ?

Non.

L'intelligente commune de Sannat, comprenant le mauvais état de son Eglise et la nécessité impérieuse et pressante de la faire rétablir au plus tôt, pour éviter tout accident, s'est imposée pour trente ans ; et est disposée à donner largement selon ses faibles ressources pour la souscription qui sera faite. Mais, hélas ! malgré son grand cœur, sa bonne volonté, elle est impuissante à faire face aux frais considérables qu'occasionnera la construction de l'Eglise. Pleins de confiance dans le secours du Ciel, nous nous adressons à toutes les âmes pieuses et généreuses : notre voix sera d'autant mieux entendue que c'est Saint-Martin qui sollicite votre générosité, pour la reconstruction de l'Eglise qui lui est dédiée.

Nous aimons à l'espérer, vous serez sensible à notre appel, et votre offrande, réunie à d'autres, nous permettra de mener à bonne fin l'œuvre entreprise pour la gloire de Dieu et l'honneur de Saint-Martin. En retour nous vous assurons une part toute spéciale dans nos prières. Notre illustre patron Saint-Martin, puissant sur le cœur de Dieu, saura bien vous obtenir la récompense des sacrifices que vous vous serez imposés, pour faire élever à Jésus une demeure digne de lui, où ses enfants pourront venir l'adorer et le prier.

Au nom du Sacré-Cœur de Jésus de Marie ; au nom de la charité chrétienne, je vous en supplie, je vous en conjure, venez à l'aide de ma paroisse qui est bien digne d'intérêt.

Recevez à l'avance l'assurance de ma profonde et sincère reconnaissance.

J. BRUGERE.

Prière d'adresser les offrandes à

Monsieur J. BRUGERE

Curé de Sannat

Par Evaux-les Bains (Creuse).

Nous bénissons et nous recommandons à la charité des âmes chrétiennes l'entreprise de Monsieur le Curé de Sannat.

FIRMIN¹¹

Evêque de Limoges.

Le budget prévisionnel :

Deux ans après sa première délibération, le 14 août 1892, l'horizon s'étant éclairci, le Conseil municipal confirme son engagement, mais fixe des limites à sa participation. Le conseil précise sa contribution, elle sera de 20 000F (100.000€) et amortissable sur 30 ans (durée de l'emprunt). Il ajoute que « *le Conseil de Fabrique par délibération du 21 juin 1892 offre une somme de 30 000F (150.000€) produit d'une souscription faite dans la Commune et les environs et 7500F (37.500€) sur ses fonds propres, ce qui avec les 20 000F (100.000€) de la Commune donne comme ressources effectives le chiffre de 57 500F (285.000€). Attendu que le devis total s'élève, déduction faite des matériaux de la vieille église à 83 447,80F (417.240€), ce qui procure un déficit de 25 947,80F (129.740€) ; qui devra être comblé par le secours de l'Etat ou au besoin par une nouvelle souscription....* » et le Conseil municipal ajoute cette mise en garde : « *La Commune de Sannat ayant fait tous les sacrifices possibles n'en peut faire de nouveaux et ne contribuera à cette dépense que pour le chiffre de 20 000F(100.000€) qu'elle ne dépassera en aucun cas ; et il est bien entendu que l'adjudication ne pourra avoir lieu que lorsque les fonds auront été encaissés par le Receveur municipal dans leur intégralité. Le Conseil demande que l'architecte se rende responsable de son travail et qu'aucun travail imprévu ne puisse être exécuté et payé sans l'assentiment du Conseil Municipal.* »

Le 19 février 1893, le Conseil Municipal étudie la réponse du Ministre des cultes à sa demande de construction d'une nouvelle église et d'un « secours » (une subvention). Le Comité des édifices diocésains et paroissiaux a demandé « *que le projet de reconstruction de cette église soit ramené au chiffre*

¹¹ L'évêque a signé « Firmin », mais il s'agit de Firmin Renouard qui fut évêque de Limoges de 1888 à 1913.

de 72 000F (360.000€) », soit une réduction de près de 11 500F (57.500€). Pour cela le « Conseil pense que le moyen le plus simple est de réduire deux travées, afin de permettre plus tard l'agrandissement de cet édifice, si les ressources de la fabrique et de la Commune le permettent, sans en changer le caractère »¹².

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de 12 voix contre une et une abstention, approuve le nouveau plan et devis s'élevant à 72 000 francs... ». Trois mois plus tard le Conseil prenait connaissance de la réponse du Ministre qui cette fois acceptait le nouveau projet, réduit à 72 000F.

Dans sa délibération du 6 janvier 1894, le conseil municipal, en réponse au Préfet qui lui demande son avis, « admet les recettes et les dépenses du projet de la manière suivante :

Dépenses :

- 1- Frais de construction de l'église : 72 000F (360.000€)
- 2- Frais d'acquisition du terrain suivant évaluation première : 2288,70F (11.445€)

(NB : La nouvelle église étant décalée au nord par rapport à l'ancienne, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain prise dans le jardin de Mme Vve Vallanet, l'épouse de l'ancien maire et notaire défunt, et de sa fille, épouse de l'actuel notaire, Mr Mège. Ces derniers ont refusé la vente amiable, une procédure d'expropriation est donc nécessaire. La mairie avait proposé 10F (50€) du m2. L'agent voyer¹³ cantonal évalue le terrain lui à seulement 5F (25€). Dans ce budget estimatif le conseil se base sur son offre première, plus généreuse que l'expertise de l'agent voyer.

Total des dépenses : 74 288,70F (371.445€)

Recettes :

- 1- Produit de l'emprunt voté par délibération du 14 août 1892 : 20 000F (100.000€)
- 2- Secours de l'Etat : 10 000F (50.000€) (27%)
- 3- Produit de la souscription publique : 30 000F (150.000) (13%)
- 4- Produit de la souscription supplémentaire : 4 500F (22.500)

¹² L'église compte 5 travées (avec le chœur), 4 pour la nef. Avec 2 travées de plus la nef serait 50% plus longue, soit 28,50m au lieu de 19m. Soit près de 10m de plus ! l'architecte s'en excusa auprès de l'abbé Brugère, mais il n'était pas possible de faire autrement.

¹³ L'agent voyer est un fonctionnaire d'Etat chargé des études concernant les routes et les terrains publics. Equivalent d'un agent de la DDE aujourd'hui.

- 5- Somme remise à Mr le Maire : 3 000F (15.000€) (50% pour l'ensemble des 3 souscriptions (lignes 3, 4 et 5)
 - 6- Somme offerte par la Fabrique : 7 500F (37.500€) (10%)
- Total des recettes : 75 000F (375.000€)
 Report des dépenses : 74 288,70 (371.445€)
 D'où un excédent de recettes : 711,30F (3555€)

La souscription publique :

Si on se penche sur le détail des souscriptions, dont la liste des donateurs et le montant de leur don est affichée sur un tableau accroché à droite dans l'entrée on peut faire les constats suivants :

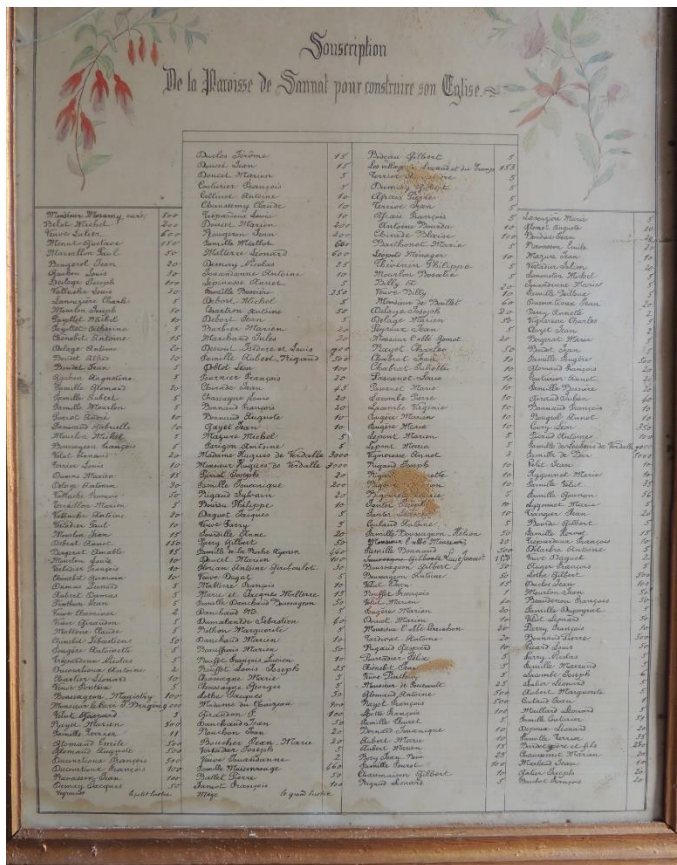


Tableau des donateurs à la souscription

Le montant total atteint est de 35 786F (178.930€) (soit un peu plus que ce qui est indiqué dans le budget présenté au Conseil municipal (30.000 + 4.500) =34 500F (172.500€). On compte 260 donateurs dont les contributions vont de 1F à 9000F (5€ à 45.000€). 48 donateurs ont versé 100F (500€) ou plus. Parmi eux, le plus généreux a été celui qui fut sans doute

le grand artisan de cette construction, l'Abbé Brugère qui donna 9000F (45.000€), suivi par la famille de Loubens de Verdalle qui semble avoir montré plus de zèle dans cette construction que lors de l'agrandissement de la vieille église, alors que Vincent de Loubens de Verdalle était maire, et devait mener parallèlement son projet d'achat du presbytère et de construction de la mairie-école. La famille de Loubens de Verdalle du Tirondet contribua pour 7000F (35.000€) auxquels il faut ajouter les dons des familles parentes « de Bar » (de Louroux) pour 5000F (25.000€) et Hugues de Verdalle (de Fayolle) pour 6000F (30.000€), soit au total 18 000F (90.000€) ...plus de la moitié de la souscription. Parallèlement l'autre famille noble n'apparaît pas dans la liste des souscripteurs, alors qu'elle bénéficiait de la moitié du premier rang qui lui était réservé à l'église, dans la nouvelle église, et probablement dans la précédente. D'après les témoins qui ont connu le fonctionnement de notre église au milieu du 20^{ème} siècle, la famille de Verdalle occupait le premier rang à droite (si l'on se place face au chœur) avec des prie-Dieu bleus, et la famille qui s'appelait alors Rouchon, après avoir porté les patronymes de Pouthé, de Fressange et Bagnard, siégeait à gauche et disposait de prie-Dieu rouges.

La principale raison est que le château de la Ville du Bois semble, selon les recensements, inhabité dans ces années 1890. Le dernier de Pouthé, Augustin, est décédé en 1867, le dernier de Fressange, Charles, qui vivait apparemment seul au château avec sa servante Jeanne Parry, est décédé en 1886. A partir de 1891, la seule famille parente qui subsiste, mais qui doit vivre hors du château, est la famille Miallot. (Voir article sur la tuilerie-faïencerie de la Ville du Bois). On ne retrouve au château des habitants de la lignée « officielle » qu'au recensement de 1906. Y vivent alors, François Bagnard, chef de famille (qui décédera en 1912), sa fille Emilie, son gendre Paul Rouchon, l'entrepreneur creusois et lyonnais à la fois, et un petits-fils Stéphane, l'autre, Henri, apparaîtra au recensement suivant, en 1911, et une domestique cuisinière, Antoinette Lerousseau. Mais sans peut-être résider en permanence à Sannat, la famille, essentiellement Bagnard à ce moment-là, devait y effectuer de longs séjours, comme le prouve le fait que l'épouse de Jean-François Bagnard, Marie-Augustine de Fressange, est décédée « à son domicile » de la Ville du Bois le 24 septembre 1900. Et la famille restait tout de même un des plus gros propriétaires de la commune. Une autre raison a peut-être pu jouer.

On peut avancer une hypothèse « technique » à cette position en retrait de la famille du château de la Ville du Bois dans la construction de la nouvelle

église. Les familles héritières des familles nobles de Pouthé de la Roche-Aymon et de Fressange, sont des familles d'entrepreneurs de maçonnerie, et même pour la seconde de très grands entrepreneurs qui feront œuvre de compétences techniques remarquables (cf. SHP infos N°38). Il s'agit de (Jean)-François Bagnard qui avait épousé Augustine de Fressange, puis de Paul Rouchon qui épousa leur fille, Jeanne Marie Emilie, en 1897. Le véritable problème de « désordre » sur l'ancienne église était, nous dit la délibération de 1890, le clocher qu'il était impossible de restructurer sans démolir l'église. Peut-être les Bagnard, Rouchon et leurs équipes de techniciens avertis pensaient le contraire, et auraient préféré cette solution ? On ne peut pas les soupçonner d'aigreur parce qu'ils auraient été écartés du marché, ils n'avaient pas soumissionné. Ajoutons deux autres remarques, le Conseil Municipal ne fut pas unanime en 1890 pour approuver la démolition de l'ancienne église et la construction d'une nouvelle, il y eut tout de même 4 conseillers qui s'opposèrent au projet, contre 10 qui l'approuvèrent, dont Roger de Verdalle, alors membre du Conseil. Or vu l'importance des sommes mises par cette famille, on peut raisonnablement penser que les de Verdalle ont joué un rôle éminent dans ce projet de construction d'une nouvelle église, d'une ampleur un peu surprenante quand on sait que Sannat à ce moment-là perdait plutôt des habitants¹⁴, et que la pratique religieuse amorçait une baisse.

Ont très peu contribué également les habitants de Saint-Pardoux, sans doute pas encore tout à fait remis de leur absorption par Sannat 60 ans plus tôt...et qui pour beaucoup appartenaient à des familles de maçons. D'ailleurs deux des opposants étaient de Saint-Pardoux.

On peut également noter que d'autres familles nobles ont participé à la souscription, notamment le Marquis de la Roche-Aymon de Mainsat (460F) (2300€), et Mme du Chezeau ou du Chaizeau (900F)(4500€). Ont également versé leur obole, deux villages de St-Priest, Lavaud et le Tromp (153F) (765€), mais il est vrai qu'ils étaient plutôt tournés vers Sannat, et ils avaient même à cette époque réclamé leur rattachement à notre commune.

Enfin la somme remise à Mr le Maire de 3000 F (15.000€) correspond sans doute à des donateurs qui souhaitaient conserver une église à Sannat, mais qui ne souhaitaient pas mêler leur don à ceux dont les opinions étaient

¹⁴ Si l'on prend la population donnée par les recensements au moment où sont lancés les projets, c'est-à-dire 1851 (agrandissement de l'ancienne église) :1665 habitants, et 1891 (démolition et reconstruction) : 1515. Ce qui fait 150 habitants en moins...et il ne sera que de 1406 lorsque débiteront les travaux en 1896 !

contraires aux leurs. Il faut dire qu'en cette fin de 19^{ème} siècle, le conflit qui opposait, au niveau du pays, la France » laïque » et la France catholique était vif, nous aurons l'occasion d'y revenir à propos des inventaires. Le maire, Mr Menut, avait versé personnellement son obole, dans la moyenne des personnes de son rang, 150 F (750€)

Le financement global :

Dans un arrêté du 7 septembre 1895 le Sous-Préfet d'Aubusson apporte les précisions suivantes :

Devis estimatif en date du 30 avril 1893 : 74 500F -2 500F (valeur des matériaux de l'ancienne église à céder à l'entrepreneur) = 72 000F (ce qui est conforme au maximum fixé par l'Etat).

Coût de l'expropriation : 10 000F

Total : 82 000F (410.000€)

Recettes :

Subvention de l'Etat (Ministère des cultes) : 10 000F (12% du total)

Emprunt de la Commune de Sannat : 20 000F (remboursable grâce à l'impôt extraordinaire pendant 30 ans, à partir de 1895, de 17,39 centimes¹⁵ additionnels. (24% du total)

Don du Conseil de fabrique de 37 500F provenant de ses propres ressources et d'une souscription.

Une autre souscription d'un montant de 4 500F.

Un engagement de Mr Gustave Menut, Maire de Sannat, de 3 000F.

Un engagement de Mr Brugère, curé de Sannat, de 7 000F¹⁶. (64% pour l'ensemble des souscriptions)

Total : 82 000F

Tout l'argent doit transiter par la commune, aussi un crédit supplémentaire de 82 000F est inscrit au budget de la commune de 1895.

¹⁵ Par délibération en date du 15 août 1896 le montant a été réduit 19 333F et la durée d'amortissement à 29 ans. L'emprunt fut contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux de 3,85%. Les annuités s'élevaient à 1 112,45F.

¹⁶ Voir plus loin le paragraphe sur l'expropriation

Architecte, sculpteur et entrepreneur :

L'architecte choisi fut un architecte de Limoges, Dominique Vergez. On peut même dire, un très grand architecte puisqu'il a été le concepteur de l'organisation et de l'aménagement de la Place Jourdan à Limoges et qu'il a dessiné les plans des magnifiques bâtiments de style haussmanniens qui l'entourent. (Voir l'article que l'université de Limoges, au travers de son Atlas historique, lui a consacré : <https://www.unilim.fr/atlas-historique-limousin/2018/11/13/de-la-place-tourny-a-la-place-jourdan-une-evolution-a-travers-les-siecles/>)¹⁷ . Autre grand personnage qui a travaillé pour notre église, le sculpteur limougeaud Gardien¹⁸ qui a sculpté l'autel et son retable dessinés par Vergez.



Charles Gardien a sculpté entre autres l'autel monumental de l'église Saint-Michel des lions...devenue en 2023 l'unique basilique du Limousin, dignité

¹⁷ Voir paragraphe : « A l'aube du XX^e siècle : une place haussmannienne ? »

¹⁸ Information puisée dans l'ouvrage « Eglises de la Creuse » d'Alain Mingaud paru en 2006

obtenue parce qu'elle abrite les reliques du premier évêque de Limoges, Saint-Martial.



Photos des deux autels sculptés par Gabriel : Sannat et Limoges

Le choix de l'entrepreneur fut effectué lors de l'adjudication des travaux, le 17 novembre 1895, par un jury composé du maire, Gustave Menut et de deux conseillers, Gatier Bernard et Lhotte François (qui fut pourtant un des 4 opposants au projet à l'origine...ce qui montre la largeur d'esprit des uns et des autres). Bernard Gatier, habitant de La Montagne, né aux Valettes avait été maçon. François Lhotte était agriculteur au Poux. Dix entrepreneurs

avaient répondu, dont six avaient été rayés de la liste. Parmi ces six, rayés probablement parce que les dossiers étaient incomplets ou non conformes, ou les entreprises trop petites, figuraient trois entrepreneurs sannatois : Antoine Beaufret du Masroudier qui avait beaucoup migré à Paris, un Chirade, probablement Alexis Chirade du Châtaignier, celui que nous avons évoqué dans l'étude du livret d'ouvrier de Jean Terrier, et qui, en qualité d'entrepreneur, travailla aux côtés de Jean Bardet à Sète et dans sa région, et enfin un Trépardoux, sans doute s'agit-il de Louis Trépardoux, tailleur de pierre, domicilié à la Valette. Les trois autres entrepreneurs rayés venaient des Mars, de Montluçon et de Nantiat (Haute-Vienne). Quatre entrepreneurs restaient en lice, un entrepreneur voisin, d'Evau, Alexandre Roux, deux entrepreneurs lointains, un de Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime) et un de Pouilly (Nièvre), et enfin un assez proche, un montluçonnais, Moreau, et c'est lui qui fut retenu. Aucun des deux grands entrepreneurs sannatois dont nous avons eu l'occasion de parler, Jean-François Bagnard et Jean Bardet n'avaient soumissionné, sans doute parce que leur activité s'exerçait habituellement loin de Sannat, dans la région lyonnaise ou le Languedoc.

Le principal critère de choix fut, semble-t-il, l'importance de la remise, comme l'atteste le procès-verbal :

« Le sieur Moreau Gérôme, entrepreneur à Montluçon, ayant offert d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses a été déclaré adjudicataire, moyennant le rabais de 5%...Pour sureté et garantie de l'engagement pris par lui, le sieur Moreau Gérôme a versé la somme de 2500F, montant du cautionnement exigé ».

Les plans, les dimensions et les caractéristiques

Dressés par Dominique Vergez le 30 avril 1893

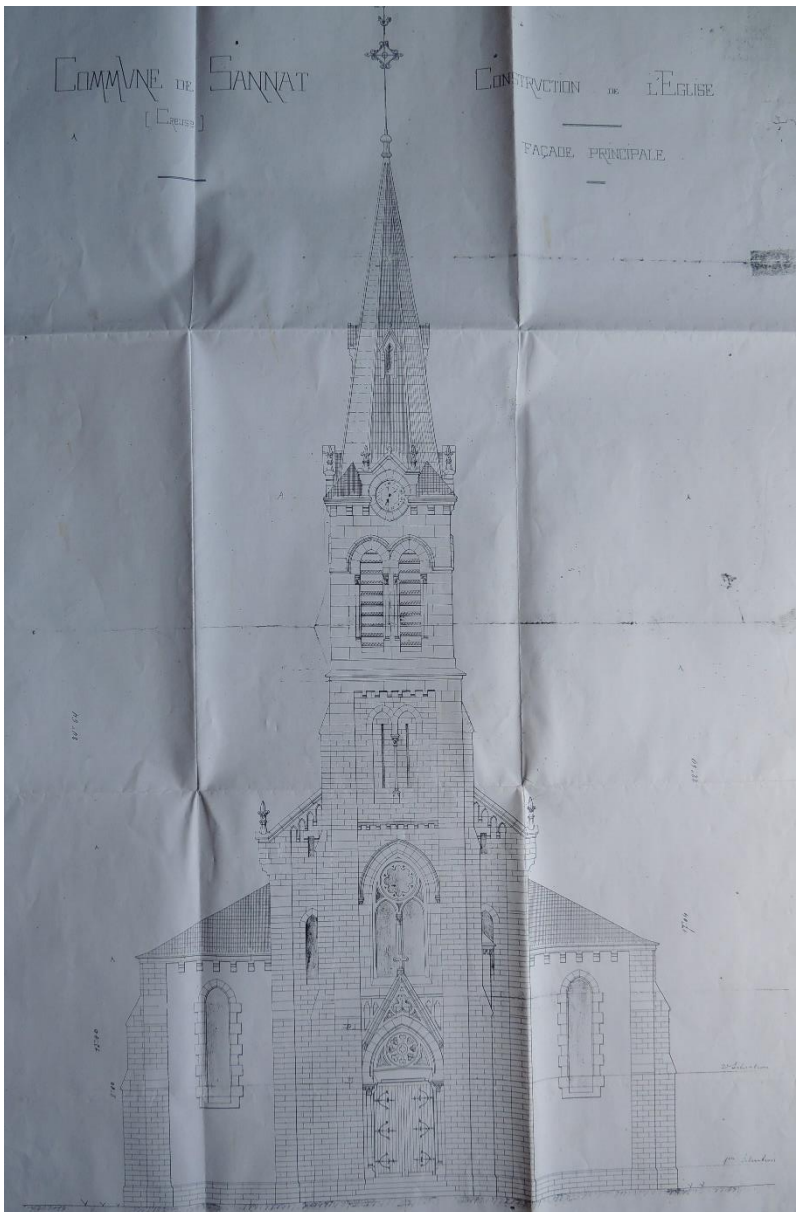
Dimensions :

Longueur extérieure : 32 m avec le clocher. Longueur intérieure (sans le clocher) 25m (nef 19m, chœur 6m)

Largeur extérieure : 18m. Largeur intérieur : 15,40m (une nef de 7,80m plus deux bas-côtés de 3,80m).

Clocher carré, percé de baies à 3 étages : (dimensions extérieures : 4,40 x 4,40) surmonté d'une flèche octogonale.

Hauteur depuis le sol :



Boule sommitale du clocher : 34,60m + flèche métallique 4.50 = Total 39,10m (NB : le cadran de la pendule est à 22,60m)

Nef : Extérieur (par rapport au sol) : 14,60m. Intérieur (sous-voutes) 11,55m

Bas-côtés : Extérieur 10,20m. Intérieur (sous-voutes) 7,50m

Portail brisé, surmonté d'un galbe. Tympan percé d'une rosace. Les portraits sculptés des constructeurs encadrent la porte d'après le livre d'Aain Mingaud « Eglises de Creuse ». Sans doute ceux de l'architecte Vergez et de l'entrepreneur Moreau.

A l'intérieur :

Nef à 4 travées, bas-côtés, chevet plat éclairé d'un triplet. Beaux piliers cylindriques en granite de Fayolle. Fûts monolithes. Hauteur des fûts, sans les bases et les chapiteaux, 2m10, diamètre 70cm, poids 2.800kg.

L'édifice possède un autel sculpté par le sculpteur limougeaud Gabriel, deux ambons (ou chaires). En principe l'ambon nord était consacré à la lecture de l'Évangile et l'ambon sud à la lecture de l'Épître (les lettres de Saint-Paul), des statues en bois polychromes de Saint-Martin et Saint-Martial, une peinture sur toile du 17^{ème} siècle montrant St-Pierre et St-Paul, et un autre moderne, évoquant l'annonciation.



Calendrier des travaux :

La commission d'adjudication s'était réunie le 17 novembre 1895. Il était précisé dans le cahier des charges établi par l'architecte le 25 janvier 1893, que « l'entrepreneur adjudicataire devra commencer les travaux 8 jours après l'approbation de l'adjudication... » et « ...tous les travaux devront être terminés dans le délai de 20 mois à partir de l'approbation ». Il est ajouté plus loin, « les travaux de maçonnerie seront suspendus pendant l'hiver », mais comme les premiers travaux étaient nécessairement des travaux de démolition, on pouvait très bien travailler l'hiver. Le premier mémoire pour paiement (3602F) a été établi en avril 1896, compte-tenu des délais administratifs, on peut penser que les travaux effectifs ont commencé au début de l'année 1896. Il y aura successivement 9 mémoires, s'étalant d'avril 1896 à mars 1898. Ce qui signifie que la construction s'est achevée avant cette date, depuis combien de temps ? Pourtant la réception des travaux n'a eu lieu que 23 janvier 1899. Cependant l'église avait été bénite le 5 décembre 1897 et consacrée le 10 octobre 1898. En l'absence de document précis, on peut considérer que la démolition de l'ancienne église et la construction de la

nouvelle se sont déroulées au cours des années 1896-1897 et que les délais ont été à peu-près tenus.

Les autres contraintes ou préconisations du cahier des charges :

« La démolition de l'église actuelle sera faite par l'entrepreneur à ses frais exclusifs...les matériaux récupérés (sauf le mobilier) lui appartiendront et pourront être réutilisés dans la nouvelle construction, mais pour cela il sera retenu 2500F (12.500€) sur le décompte définitif de l'entreprise ».

« Le travail est interdit le dimanche et jours fériés sous peine d'amende » (une retenue de 200F (1000€) pour chaque dimanche et jour férié est prévue)¹⁹.

« Si le chantier n'est pas terminé dans les délais, il sera retenu à l'entrepreneur 20F (100€) par jour de retard, sauf cas de force majeure dûment constaté » ...ce qui ne semble pas avoir été le cas.

« Pendant la suspension hivernale des travaux...les maçonneries seront recouvertes de paillasons bien confectionnés de paille dépassant d'au moins 30 cm chaque nu du mur, de manière que les maçonneries exécutées soient complètement à l'abri des gelées et pluies d'hiver »

« Les mortiers pour toutes les maçonneries seront composés de 1/3 de chaux hydraulique légère de Beffes et de 2/3 de sable de rivière ou de tuf maigre... »



« Toute la pierre granitique proviendra des bois de Fayolle, elle sera d'un grain parfaitement homogène...la pierre calcaire proviendra des carrières d Château-Gaillard ou de toute autre carrière analogue suivant les choix de l'architecte »

« Pour les charpentes les bois employés seront en chêne du pays ou en sapin rouge du nord...les ardoises proviendront des carrières d'Angers »

¹⁹ Belle initiative d'ordre social. Le repos dominical n'a été rendu obligatoire en France pour les salariés qu'en 1906. Est-ce parce qu'il aurait malvenu d'obliger les maçons à travailler le jour du seigneur pour bâtir sa propre maison, où la municipalité, forcément sensible aux revendications des maçons l'a-t-elle imposé ?

« L'architecte aura le droit d'exiger le changement ou le renvoi des agents et ouvriers de l'entreprise pour insubordination, incapacité ou défaut de probité »

« L'adjudicataire sera tenu d'élire domicile à Sannat » ...mais je n'en ai pas trouvé trace dans le recensement de 1896.

Revenons un instant sur ce composant du mortier beaucoup utilisé à l'époque, et qui l'est à nouveau aujourd'hui en rénovation, le tuf. C'est du sable mélangé à de l'argile, produit de la décomposition du granite, que l'on peut trouver en quantité plus ou moins importante, en couches plus ou moins épaisses, dans les zones humides de notre commune. Additionné à de la chaux, il était utilisé pour confectionner le mortier qui servait à jointer les pierres et à enduire les murs. L'exploitation du tuf depuis fort longtemps autour des villages est à l'origine de nombreuses mares, nos fameux « creux ». On en a la confirmation avec la polémique née de l'utilisation abusive par l'entrepreneur Moreau du tuf de la Bourderie (en face des établissements Boudet à la Gasne, à la sortie du Bourg sur la route de Reterre).

En avril 1896, c'est-à-dire au début des travaux de reconstruction, les habitants du Bourg envoyaient la lettre suivante au Sous-Préfet d'Aubusson :

« Les soussignés sectionnaires du bourg de Sannat ont l'honneur de vous exposer que :

Lors du partage des biens communaux de la section, ils ont laissé dans l'indivision une petite parcelle de terrain dit La Bourderie pour être convertie en carrière à tuf et servir à l'usage particulier de chacun d'eux, vu l'impossibilité de se procurer ici du sable.

Le Sr Moreau entrepreneur de la reconstruction de l'église se permet depuis plusieurs jours de prendre ce tuf sans aucune autorisation et malgré les protestations réitérées de la section ; en continuant ainsi il épuise cette carrière en huit jours.

Ils vous prient Mr le Sous-Préfet de vouloir bien immédiatement faire intimer l'ordre à cet entrepreneur d'avoir à délaisser de suite cette carrière à tuf, y remettre celui qu'il a sorti et verser aux mains du receveur municipal au compte de la section une somme de cent francs à titre de dommages intérêts.

Ils espèrent que vous voudrez bien à bref délai faire droit à leur juste réclamation. Et vous prient d'agréer l'assurance de leur considération très distinguée. »

On ne sait pas s'ils eurent gain de cause, mais leur propre exploitation du tuf, et celle, plus ou moins longue de l'entrepreneur montluçonnais furent à l'origine d'une grande mare...que l'on reboucha dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle en en faisant une décharge ! C'était une pratique courante à l'époque !

Autre polémique, qui elle, coûta assez cher à la collectivité, celle engendrée par l'expropriation du terrain nécessaire à la construction de la nouvelle église.

La question de l'expropriation :



La question de l'expropriation est posée lors de la séance du 22 novembre 1891. Elle s'explique par le positionnement de la nouvelle église par rapport à l'ancienne. Non seulement elle plus grande, mais en plus on souhaite la décaler vers le nord pour agrandir la place publique. Cela se fait nécessairement au détriment du jardin du notaire (actuellement occupé par la nouvelle halle) (*partie située au-dessus de la ligne en petits tirets*). Mr Stanislas Vallanet, ancien notaire et ancien maire de Sannat est décédé le 13 mai 1890, mais habite encore dans la maison, occupée aujourd'hui par la P'tite Coop, sa veuve et celui qui est devenu son gendre et successeur dans

l'étude notariale en 1883, Jean Jules Mège...père de Louis Mège que les anciens ont connus.

Lors de cette séance du 22 novembre 1891, après avoir demandé un vote de confiance (acquis à l'unanimité), ce qui montre que la situation devait être tendue dans la commune, Mr Gustave Menut, maire, explique : « *Que l'état des lieux actuel ne peut permettre l'agrandissement de cet édifice, ni du côté sud, ni du côté ouest qui sont limitrophes de la voie publique, il est donc nécessaire de prendre dans le jardin de Mme Vve Vallanet ou des héritiers de feu son mari, une étendue de terrain de 6 mètres de large du côté ouest, et de 10m du côté est, sur une longueur de 30 m environ ; ce qui procurera un emplacement suffisant avec l'emplacement actuel pour rebâtir l'église et agrandir la place. Cet emplacement est désiré par la population qui a souscrit volontairement la somme de 30 000F(150.000€) en spécifiant que l'église soit rebâtie à neuf à la même place, avec agrandissement.*

Qu'il y a lieu de demander l'expropriation pour cause d'utilité publique du jardin de Mme Vve Vallanet...dans le cas où les dits propriétaires refuseraient de s'entendre à l'amiable,

Le conseil à la majorité de 10 voix contre une, considérant que l'église à reconstruire ne peut s'agrandir que dans le sens indiqué ci-dessus, demande que l'expropriation du jardin de Mme Vve Vallanet et des héritiers de feu son mari, soit poursuivie dans le cas où ils n'accepteraient pas les offres avantageuses qui leur sont offertes et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour mener cette affaire à bonne fin... »

Lors de la séance du 6 janvier 1894, le conseil, à la demande du sous-préfet renouvelle sa position qui est la suivante :

« Il maintient l'offre faite à Mme Vve Vallanet et aux héritiers de son mari de leur payer le terrain qui sera pris dans leur jardin sur le pied de 10F le m² en cas de traité amiable, mais dans le cas contraire, il s'en rapporte à l'expertise faite par Mr l'agent voyer cantonal qui évalue ce même terrain à raison de 5F le m² seulement.

Il sollicite de nouveau l'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles jugés nécessaires pour reconstruire l'église et agrandir la place ».

Trois mois plus tard, le 8 avril 1894, les choses semblent s'être envenimées, le conseil est amené à donner son avis sur l'enquête publique réalisée par le maire d'Arfeuille-Châtain, Mr Monnamy :

« Vu l'enquête faite par Mr Monnamy qui émet un avis favorable au projet formé par le Conseil municipal

Considérant que sur 483 électeurs, deux seulement s'opposent à la reconstruction de l'église ; que Mr Mège lui-même reconnaît que la grande majorité de la population la désire

Que la liste de souscription porte que l'église sera rétablie à la même place avec agrandissement ; que cet agrandissement ne peut se faire qu'aux dépens du jardin de Mme Vallanet...

Qu'un grand nombre d'habitants ont signé tout à la fois pour ou contre le projet actuel, ce qui prouve le cas qu'il faut faire de certaines signatures obtenues par pression ou intimidation, et qu'il n'y a pas à tenir compte de sentiments si divers²⁰

Que du reste l'église est en reculement sur la voie publique et qu'il y a lieu de laisser un espace suffisant pour conserver la place publique

Demande à l'unanimité que le projet de reconstruction de l'église tel qu'il a été présenté à l'administration soit mis à exécution sans aucune modification...et que l'utilité publique de la parcelle à acquérir soit déclarée »

Cette utilité publique a été accordée par le décret du 7 août 1894, lu en réunion de Conseil le 2 septembre 1894. En conséquence, par mandat d'huissier, le maire a renouvelé son offre, mais constate M. Gaudefroy, huissier à Evaux, « Mme Vve Vallanet, parlant en son nom personnel et au nom de son gendre et de sa fille a refusé d'accepter les offres à elle faites de 10F par mètre carré pour la parcelle de terrain qui doit servir d'emplacement à la reconstruction de l'église paroissiale »

Le registre d'enquête publique ouvert à la mairie de Sannat du 14 au 21 octobre 1894 au sujet de la reconstruction de l'église de Sannat ne contient qu'une seule réclamation, celle de Mme Vve Vallanet et de Mr Mège qui contestent la validité de la procédure. Le conseil rejette cette réclamation, maintient la procédure d'expropriation et vote pour cela un crédit de 2288,70F afin d'indemniser les propriétaires. (La parcelle mesurant un peu plus de 228m², cela signifie que le conseil a maintenu son offre dans le cas

²⁰ Le Conseil municipal fait sans doute allusion à une pétition de soutien à Mme Vallanet et Mr Mège.

d'une vente à l'amiable de 10F (50€) le m², alors qu'il avait annoncé qu'en cas d'expropriation on s'en tiendrait à l'estimation de l'administration de 5F(25€) le m²...ce qui manifeste un souci d'apaisement de sa part, et d'en finir au plus vite). Mais apaisement il n'y eut pas. Mme Vve Vallanet et Mr Mège refusèrent l'offre, il fallut alors s'en remettre au juge. C'est le tribunal de première instance d'Aubusson qui fut amené à décider le 20 novembre 1894. Il prononça bien « *suite à l'insuccès des tentatives de cession amiable faites auprès des propriétaires des terrains à acquérir...l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune de Sannat des parcelles de terrain pour la construction de l'église paroissiale* », mais il chargea le juge de paix d'Evau de fixer les indemnités.

La somme fixée par le juge de paix d'Evau paraît totalement disproportionnée, 10 000F²¹ (50.000€), ce qui représente un septième du coût de tous les travaux, un prix du m² de près de 44F (220€), neuf fois plus que la valeur estimée par l'expert qu'était l'agent voyer²². Certes Mme Vve Vallanet et Mr Mège perdaient un peu de leur jardin, mais ils possédaient aussi celui de derrière, certes ils risquaient de perdre également de l'ensoleillement ; l'église, plus près et plus haute étant plein sud pour eux²³ ! Mais tout de même. L'extrême générosité du juge de paix d'Evau se comprend mieux quand on découvre que Feu Stanislas Vallanet avait abandonné son étude notariale à son gendre, Jules Mège, quelques années avant sa mort, et qu'il exerça dès lors la profession de juge de paix à Bellegarde. Entre confrères, ou ex-confrères, l'amitié a ses raisons que la raison ignore !

Toujours est-il qu'il fallait trouver l'argent (7000F (35.000€) manquaient puisqu'on avait provisionné 3000F (15.000€)) si on voulait commencer les travaux. Nous sommes maintenant en 1895, le projet est lancé depuis 5 ans, le 18 août 1895 le conseil se réunit pour délibérer sur l'offre « *de M. Jean-Baptiste Brugère, desservant de la commune, qui s'oblige personnellement à verser cette somme entre les mains du receveur municipal dès que l'administration supérieure en aura donné l'autorisation* ». Le conseil bien entendu accepte. Les travaux allaient pouvoir commencer.

²¹ Il sera payé à Mr Mège exactement 9961,85F, sans doute frais déduits

²² Par comparaison, l'acquisition d'une parcelle de près de 1000 m² pour agrandir le cimetière, côté nord, dans les années 1901-1903 s'est faite au prix de 1,50F le m²...30 fois moins cher !

²³ A vérifier cet hiver quand le soleil ne s'élève guère dans le ciel...

Le déroulement et l'achèvement des travaux :

On l'a dit, la réception des travaux eut lieu le 13 janvier 1899, mais ils furent terminés probablement à la fin de l'année 1897.

Le décompte récapitulatif établi en janvier 1900 fait apparaître comme principaux postes de dépenses : la maçonnerie ordinaire pour 13 066F (65.330€) à laquelle on peut ajouter le dallage en ciment (et non plus en pierre de Volvic comme dans l'ancienne église) pour 1808F (9040€), la maçonnerie de pierre blanche (c'est-à-dire de calcaire) de Château Gaillard pour 9561F (47.805), et surtout poste le plus important du gros-œuvre, mais aussi le plus spectaculaire, « la maçonnerie de pierre granitique qui revint à **26 133F (130.665€)**, soit plus que tous les autres postes du gros-œuvre réunis qui ne coûtèrent que **24 435F (122.175€)**. Le prix de la pierre, qui fut extraite du bois de Fayolle, sur un terrain appartenant à la famille de Verdalle est compris, il est estimé dans le décompte de 1900 à 700F (3500€). La pierre de l'ancienne église, utilisée par l'entreprise Moreau fut évaluée à 2500F (12.500€)). Autrement dit, ce n'est pas la pierre brute qui coûta cher, mais son façonnage, tout à la main bien sûr.

La sculpture sur granite (295F) (1475€) et surtout sur calcaire (1160F) (5800€) revint à **1455F. (7275€)**

La plâtrerie, voutes en briques creuses et enduit de plâtre, revint à **5572F (27.860€)**

La charpente en chêne (1910F) (9550€), la couverture en ardoises d'Angers (4552F) (22.760€), plus un supplément pour l'ensemble des deux postes de 706F (3530€) et la zinguerie (700F) (3500€) firent globalement un prix du « couvert » de **7868F (39.340€)**²⁴

Enfin le prix des vitraux, réalisés par une entreprise toulousaine, Saint-Blancat²⁵, s'est monté à **2624F. (13.120€)**

Si on calcule les pourcentages que représentent les différents corps de métiers, on voit que le travail de la pierre l'emporte largement : 38% pour la pierre de taille, 36% pour la maçonnerie ordinaire (les $\frac{3}{4}$ du total pour la

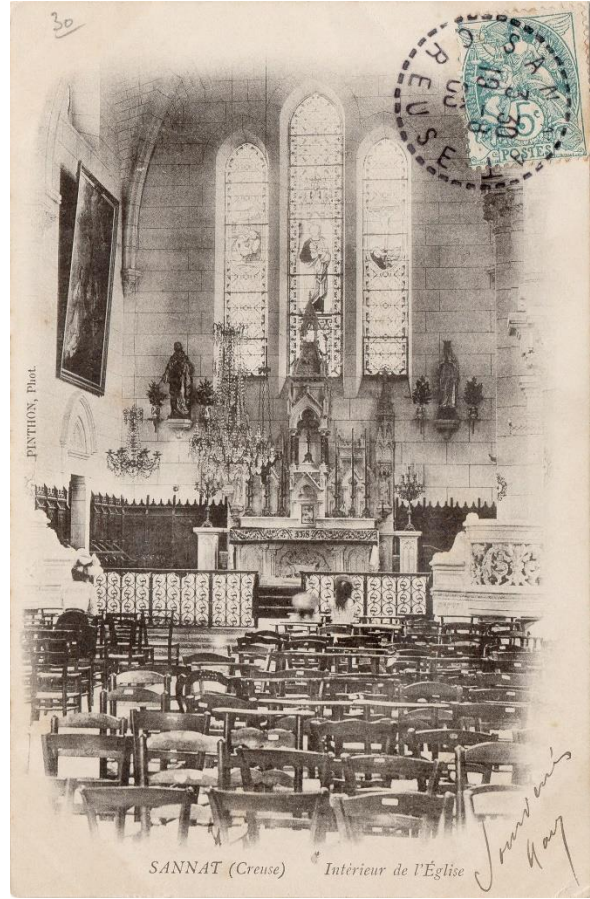
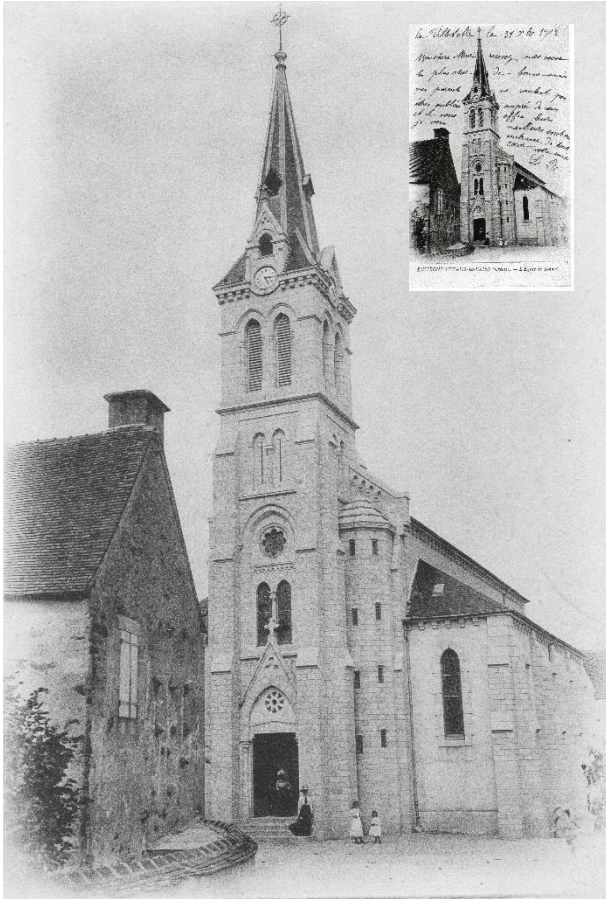
²⁴ Preuve qu'il faut multiplier par 3 pour se faire une idée réelle des prix. 14 vitraux d'une surface moyenne de l'ordre de 3m², aujourd'hui coûteraient environ 120.000€ (à 3000€ le m²)

²⁵ L'atelier Saint-Blancat a été fondé en 1880 par un peintre-verrier toulousain, Louis Saint-Blancat et elle a arrêté sa production en 1952. Sur Wikipédia on peut constater qu'il a créé les vitraux d'au moins 63 églises dans le sud-ouest de la France, dont une autre en Creuse, à Saint-Maurice-près-Crocq.

somme des deux), les autres corps de métiers sont loin derrière : sculpture 2%, plâtrerie 8%, Charpente-couverture-zinguerie 12%, vitraux 4%.

Les honoraires de l'architecte, qui s'élevaient à 6% (4377,51F) (21.885€) sont compris dans l'évaluation par poste. Le décompte total s'élève donc à **68.087F (340.435€)**, mais il manque des postes, l'horloge, la menuiserie, le paratonnerre, la décoration. Mais on verra plus loin qu'un certain nombre d'objets ont été offerts par de généreux donateurs.

L'entreprise Moreau dut fonctionner suivant le principe d'une entreprise générale, c'est-à-dire chapeautant tous les corps de métiers, même ceux qu'elle sous-traitait. Ainsi le maître d'ouvrage (La commune de Sannat) et le maître d'œuvre (l'architecte) n'avaient officiellement qu'un seul prestataire. Et c'est à lui que fut payé la somme finale qui s'élevait à 69 758,60F (343.790€)(déduction faite des matériaux de l'ancienne église et de l'indemnité due à Mr de Verdalle pour la pierre de carrière). A cette somme il fallut ajouter les honoraires de l'architecte, 4377,21F (21.885€) et le prix payé à Mr Mège pour son terrain 9961,85F (49.810€). En conséquence le bilan des recettes et des dépenses fait apparaître un excédent de dépenses de 2097,66F. Comme le fait remarquer le rédacteur du mémorandum, cet excédent de dépenses est dû « *au paiement du terrain qui a atteint une somme bien supérieure à celle à laquelle s'attendait Monsieur le Curé. S'il avait vécu, assurément il aurait trouvé un moyen de couvrir ce déficit.* » Une solution a bien dû être trouvée, mais hélas, de mon côté, je ne l'ai pas trouvée. Rien ne figure dans les délibérations du Conseil municipal jusqu'à la fin de l'année 1903, ce qui donne à penser qu'une solution d'ordre privée a été proposée par la fabrique ou par un ou plusieurs généreux donateurs.



La petite carte postale en haut à droite a été envoyée le 31 octobre 1902. Celle de droite le 19 août 1900. Cela prouve que les photos ont été prises peu de temps après l'achèvement de la construction de l'église.



2 SANNAT (Creuse) — Intérieur de l'Eglise



Ici

Photos et épigraphes des deux « pères » de l'actuelle église, l'abbé Jean-Baptiste BRUGERE et le maire Gustave MENUT. Leurs noms, invisibles depuis le sol, ont été gravés sur le socle de la fleur de lys qui surmonte le cadran de l'horloge, côté ouest (Route de St-Priest).

Conséquence heureuse du déplacement de l'église vers le Nord, la place publique s'élargissait, ce dont profita le Conseil municipal pour demander l'autorisation de tenir un marché hebdomadaire le dimanche, « *Considérant que le Bourg contient une population agglomérée de 240 habitants, et que les approvisionnements de denrées et de marchandises se font difficilement attendre, que Sannat est éloigné de 10 kilomètres au moins des marchés de Chambon, d'Evau et de Mainsat...* ». Ce marché se tint jusque vers 1950.

L'église à peine achevée, elle allait être confrontée à un douloureux problème, celui de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

4- La séparation de l'Eglise et de l'Etat et la question des inventaires.

Depuis la Révolution de 1789, les rapports entre l'Eglise et l'Etat ont souvent été tendus. L'Eglise était étroitement liée à la monarchie, et elle a mis très longtemps à accepter la République. A la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, les tensions restent encore vives, et elles se sont exacerbées avec l'affaire Dreyfus qui éclate l'année même où est inaugurée notre église, en 1898. Pour mettre fin à ce conflit, une majorité de députés et de sénateurs pensèrent qu'il ne restait plus qu'une solution, la séparation des Eglises et de l'Etat. La loi fut votée par les députés en juillet 1905, puis en décembre de la même année par les sénateurs. Bien qu'elle soit conçue comme une loi d'apaisement, ce qui est reconnu par tous aujourd'hui, elle fut refusée par l'Eglise de France et par le Pape. La loi établissait deux grands principes : 1- la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit de croire ou de ne pas croire, et par voie de conséquence, la liberté des cultes, 2-La neutralité de l'Etat, en conséquence, il ne salarie plus ni ne subventionne aucun culte.

Le problème le plus épineux fût la propriété des lieux de cultes, et de tout ce qui tournait autour, logements des religieux ou objets nécessaires au culte. Tous ces biens devaient être transférés à des associations cultuelles locales, indépendante des évêques, qui remplaçaient les fabriques. Pour cela il fallait dresser l'inventaire des biens affectés au culte. Le Pape et l'Eglise de France refusèrent de créer ces associations cultuelles, ainsi que les inventaires qui commencèrent dès le début de l'année 1906. Dans certaines communes on en vint même aux mains. A Sannat, sans en arriver à ces extrémités, les tensions furent tout de même très vives, et la tâche du percepteur d'Evau chargé de cette mission, difficile. Les Archives départementales de la Creuse

mettent à la disposition des internautes le dossier complet dans la rubrique « Patrimoine et territoire ».

L'inventaire de l'église :

C'est donc le 26 février 1906 que Louis Charles Bled, percepteur à Evaux procéda à l'inventaire « *de la fabrique paroissiale de Sannat* ». Il était assisté du garde-champêtre, Mr Bouriquet et du cantonnier municipal Mr Delage, « *témoins requis* ». Le curé et le président du conseil de fabrique ont refusé de participer à l'inventaire, et pour ce qui concerne le curé, manifesté son mécontentement. Voici ce que rapporte le fonctionnaire chargé de cet inventaire ;

« A notre arrivée à l'église, Monsieur le desservant nous a lu une protestation énergique devant une cinquantaine de paroissiens qu'il avait convoqués à cet effet ; il nous a remis ladite protestation, qui est annexée au présent inventaire ainsi que quatre titres de propriété sur papier libre. Il a refusé de nous accompagner dans notre inventaire et a continué ses protestations en chaire et par des chants religieux. Toutes les armoires étaient ouvertes ainsi que les tabernacles, mais ces derniers étaient complètement vides. L'armoire à 3 clefs ne nous a pas été présentée. Les chaises appartiennent toutes aux paroissiens, de l'avis des deux témoins soussignés et de Monsieur le Maire consulté à ce sujet. Les estimations ont été faites d'un commun accord avec les témoins et l'agent chargé de l'inventaire. Le desservant et le président du conseil de fabrique ne se sont pas présentés, le premier a refusé formellement et le second n'a pu venir à cause de son grand âge, il n'a délégué personne pour le remplacer...Monsieur le curé interpellé par nous à l'issue de l'inventaire pour nous montrer le numéraire et les documents du conseil de fabrique a refusé de nous répondre et s'est enfui à notre appel...Il n'a été trouvé ni numéraire ni vases sacrés ».

Voici le contenu de cet inventaire. Sur 5 feuillets sont énumérés tous les objets trouvés dans l'église et la sacristie. A chacun est attribuée une valeur estimée.

Dans la sacristie se trouvent tous les objets et vêtements sacerdotaux. Dans l'église, outre les instruments du culte, se trouvent les statues et les tableaux.

Statues : Deux statues, Jésus et la Vierge estimées à 80F (400€)

Dans la chapelle St-Joseph : 3 petites statues (St-Joseph, St-Martin et St-Blaise) :60F (300€)

Dans la chapelle de la Vierge : 3 petites statues (La Vierge, St-Pierre et St-Jean) : 60F (300€)

Une statue de St-Antoine de Padoue : 30F (150€)

Une statue de St-Germain (à droite à l'entrée de l'église) : 15F (75€)

Une statue de la Vierge dans un ancien confessionnal : 15F (75€)

Une statue de St-Marien avec console et ciel : 50F (250€)

Tableaux et cadres : Une peinture à l'huile représentant le Christ estimée à 50F (250€)

Une peinture Apparition de la Vierge donnée par l'Empereur : 100F (500€)

Un tableau cadre doré, peinture sur toile représentant St-Joseph : 50F (250€)

Un petit tableau représentant la face du Christ : 5F (25€)

Un petit cadre doré contenant les noms des souscripteurs : 2F (10€)

Un tableau représentant l'Immaculée Conception : 50F (250€)

Un cadre renfermant une gravure de la Vierge 3F (15€)

Et en outre dans la nef : un grand lustre en cristal²⁶ (100F) (500€) et un petit (20F) (100€), et sur les murs des bas-côtés : 14 tableaux représentant le Chemin de croix (1400F) (7000€), un grand christ au-dessus de la tribune (20F) (100€), 32 grands bancs (90F) (450€), 8 petits bancs pour les enfants (8F) (40€), 256 chaises (768F) (3840€), et dans la tribune, un harmonium (500F) (2500€).

L'harmonium restera dans la tribune jusqu'en 1950, année où il fut descendu dans la nef pour des raisons de sécurité. Les titulaires en furent longtemps les « Demoiselles du Tirondet » Clotilde, Marie-Antoinette et Mathilde de Loubens de Verdalle, filles d'Henry qui était maire de Sannat quand fut agrandie l'ancienne église, et sœurs de Roger qui était conseiller quand fut décidée et construite la nouvelle église. Toutes les trois décédèrent entre janvier 1941 et février 1942, et pour les deux dernières, le même jour, le 21

²⁶ Grand lustre qu'on voit sur les cartes postales, qui a été enlevé au moment de la Mission de 1950, et qui avait été payé par Mr Mège...qui, avec sa belle-mère Mme Vallanet, avait réalisé une belle opération financière lors de l'expropriation.

février 1942. Antoinette Lanore, l'épouse du sacristain et marchand de vin André Lanore prit la succession jusqu'à son décès à la fin de l'année 1952. Elle fut remplacée, au pied levé par une jeune fille du Bourg, âgée de 12 ans, qui fit brillamment ses premières armes, avec l'émotion que l'on devine, le jour de Noël. C'était Nicole Dupuy, qui devint titulaire de l'harmonium, jusqu'à ce que la vie et le travail la conduisent ailleurs, et que l'harmonium fut réduit progressivement au silence...silence dont il sortira peut-être à l'occasion, grâce à un jeune musicien chambonnais à qui Nicole est heureuse de transmettre le flambeau.



L'entreprise Dumont et Lelièvre, fondée en 1861 par un abbé, située dans l'Eure aux Andelys, fut une petite entreprise, innovante et dynamique qui perfectionna l'harmonium, et dont le produit phare, « l'orgue médiophone » rencontra un grand succès. (C'est le modèle qui est dans l'église). Ses boîtes de résonance rappellent, dit-on, l'orgue à tuyaux. L'entreprise cessa son activité en 1957.

Sur un autre feuillet sont répertoriés les biens immeubles : L'église bien sûr « *construite il y environ 8 à 10 ans* »²⁷, « *complètement en pierres de taille* », ce qui est en grande partie vrai, mais exagéré, « *ainsi que la couverture du clocher* », le mot couverture est peut-être inapproprié pour désigner les murs qui eux, c'est exact, sont entièrement en pierres de taille. « *Le clocher est pourvu de 3 cloches avec cordes et d'une horloge à 4 cadrans avec cloche pour la sonnerie* ».

« La nef comprend : 2 bénitiers en pierre de taille, les fonds baptismaux en pierre de taille ; à droite et à gauche de l'entrée du chœur 2 chaires à prêcher. Tout le chœur est garni de boiseries de 2 mètres de haut, sculptées et aménagées en stalles. L'autel principal est aussi en pierre taillée.

Bas-côté de droite : Autel de la Vierge en pierre taillée et un confessionnal en bois sculpté. Bas-côté de gauche : Autel St-Joseph en pierre de taille et un ancien confessionnal en bois.

L'église est percée de 14 baies ou fenêtres ogivales garnies de vitraux, le dessus de la porte d'entrée est orné de deux rosaces en vitraux. Au-dessus de la porte d'entrée, une tribune avec garde-corps en chêne. Deux autres fenêtres également en vitraux décorent la façade. »

La notification de l'inventaire, signée du maire Jean-Marie Jouanique²⁸, qui s'est déroulé le 26 février avait été remise 12 jours plus tôt, le 14 février, en main propre par le garde champêtre au « *Président du bureau des marguilliers (=conseillers) de la fabrique de l'église paroissiale de Sannat* » Monsieur Bussière²⁹, qui avait accusé réception et au « *desservant de Sannat, Mr Agasse* », qui lui avait refusé de signer, marquant par là son opposition à l'inventaire. Il justifiait sa position dans une lettre remise au percepteur.

²⁷ Comme l'inventaire a lieu en février 1906, cela donne 1896-1898, ce qui correspond aux dates que nous avons précédemment avancées, 1896-1897

²⁸ Maire de 1899 à 1908

²⁹ Pas d'indication de prénom, mais l'allusion au grand âge du président du conseil de fabrique faite précédemment laisse penser qu'il s'agit de Jean Bussière, cultivateur à la Ville du Bois qui était âgé de 88 ans en 1906.

« Protestation à insérer en tête de l'inventaire.

L'Eglise de Sannat, le terrain sur lequel elle est bâtie, son mobilier sont uniquement la propriété du peuple de Sannat qui a tout acheté, bâti, payé de ses deniers. Il en a confié la garde et l'entretien à ses fabriciens et à son curé sous l'obéissance de Monseigneur l'Evêque et de Notre Très Saint-Père le Pape. La population toute entière de Sannat, fière d'être catholique, son Curé et son Conseil de Fabrique protestent formellement et en Corps contre l'intrusion de l'Etat qui, en bonne justice n'a rien à y voir. Ça ne le regarde pas. La présence des habitants de Sannat vous est une preuve, Monsieur, et sera une preuve, pour ceux qui vous ont envoyé, que le peuple de Sannat se regarde comme le seul propriétaire de tout ce que vous marquez sur votre inventaire : église et meubles, presbytère qu'ils ont acquis et offerts à Dieu seul et non à l'Etat. Ils revendiquent en ce moment, et ils revendiqueront toujours, même par la force³⁰, leurs droits de maîtres et de propriétaires, surtout lorsque l'Etat entreprendra la désaffectation de l'Eglise de Sannat, et la suppression de du culte public catholique à Sannat. Pour moi, j'ai terminé ma mission près de vous, vous n'obtiendrez plus de moi, ni un pas, ni une parole. »

Suivent les lettres de propriétaires d'objets qu'ils affirment avoir fourni à l'église et dont, pensent-ils, l'Etat ne peut s'emparer.

Ainsi Mme la Vicomtesse Isabelle de Verdalle « revendique la propriété en sa qualité de seule et unique héritière » de l'horloge installée dans le clocher, de l'autel dédié à St-Joseph, d'une chasuble, d'un drap mortuaire, de deux chaises et d'un banc, et elle ajoute : « Ces objets m'appartiennent ayant été payés par Mme la Vicomtesse de Verdalle. Je déclare en outre qu'elle a puissamment contribué à l'édification de l'Eglise et que j'ai un droit sur la totalité de cet édifice ».

« Monsieur Michel Amédée Marquis de Loubens de Verdalle, demeurant au château de la Chaussade, commune d'Auge, canton de Chambon (Creuse) » en rajoute une couche en déclarant lui aussi « avoir un droit sur les objets payés par la Vicomtesse Isabelle de Loubens de Verdalle » avec l'argument suivant : « J'agis en qualité de légataire universel de Mme la Vicomtesse de Loubens de Verdalle, ma tante, et ces objets m'appartiennent ayant été payés des deniers personnels de cette dernière sans que la Fabrique, l'Etat, ni la Commune y aient contribué en quoi que ce soit. Je consens à ce que ces objets continuent à servir au besoin du culte ou à l'ornementation de l'Eglise, mais je réserve tous mes droits de propriété sur les dits objets en cas de désaffectation

³⁰ Souligné par le prêtre sur sa lettre manuscrite.

de l'Eglise de Sannat, ou de la suppression du culte dans cette paroisse. Fait au Château de la Chaussade le 12 février 1906 ».

Mr Jacques Isidore Descout de la Chaize « revendique en sa qualité de paroissien de Sannat, deux statues, quatre vases, une stalle, la 13^{ème} station du chemin de croix, et quatre chaises. » Il conclut en affirmant : « Ces objets ont été payés par moi. Je déclare en outre que j'ai puissamment contribué à l'édification de cette Eglise et que j'ai un droit sur la totalité de cet édifice.³¹ »

Suit une autre lettre en date du 20 février, où il est écrit : « Revendications : L'Eglise toute entière, le terrain et tout le mobilier. Le Presbytère entier avec cour, jardin, écurie, grange, four, buanderie, bûcher. » Le paragraphe suivant donne une indication intéressante « Chaque banc, chaise et stalle est la propriété de qui l'occupe, pour l'avoir commandée, payée, et placée à ses frais, même toutes celles du chœur. Quand l'occupant ne veut plus acquitter les frais dus pour la place que son siège prend dans l'Eglise, il vide cette place et emporte son siège chez lui. »

Puis suit la liste des « personnes ayant en main les titres de propriété des objets suivants, placés par elles-mêmes et seulement prêtées par elles³², pour orner l'Eglise ». La liste est assez longue, elle peut être consultée sur internet à l'adresse suivante :

<https://archives.creuse.fr/rechercher/archives-numerisees/patrimoine-et-territoire>

L'inventaire du presbytère :

Est ensuite évoqué l'inventaire du presbytère, avec beaucoup d'ambiguïté me semble-t-il. Dans la description des biens le percepteur écrit ;

« Corps de bâtiment d'habitation et d'exploitation couvert de tuiles, cour couverte en ardoises, jardin derrière, petit parterre devant, le tout d'un seul tenant, confronte d'une part la route vicinale N°23 (c'est la route de St-Priest), d'autre part la route vicinale N°1 (la route de Chambon), d'autre part le chemin de Sannat au Tromp » (c'est la petite rue à côté de l'ancienne poste, l'ancienne route de St-Priest...ce qui prouve que le bâtiment de la poste n'existait pas encore), « et enfin le jardin de l'école communale » (actuellement occupé par le cabinet médical et par l'aire de jeux).

³¹ Il a donné 700F

³² Souligné dans le texte manuscrit

« *La donation est faite à la fabrique de l'église de Sannat avec affectation spéciale au profit du prêtre catholique. Acte reçu (par) Maître Pérard notaire à Sannat le 14 novembre 1842. Le donataire était Mr Gilbert Collard, curé de Sannat* » et la valeur est estimée 10 000F (50.000€).

L'ambiguïté est là. Qui a été le véritable destinataire du don. La fabrique ou le prêtre. Il est contradictoire de dire « la donation est faite à la fabrique... » et en même temps : « Le donataire était Mr Gilbert Collard, curé à Sannat ». Le donataire étant la personne à qui le don est faite. On se souvient que dans le chapitre sur l'agrandissement de l'ancienne église, on a évoqué l'impossibilité dans laquelle se trouvait la municipalité de l'époque (années 1850) de participer au financement des travaux sur l'église car elle était engagée dans le processus d'acquisition du presbytère qu'elle louait à un Mr Collard, (loyer annuel 90F) percepteur à Mainsat, héritier du curé Gilbert Collard. Elle acheta finalement le presbytère et le terrain pour le prix de 4500F (27.000€) (avec un morceau de champ qui allait servir à construire l'école). Le presbytère était donc en 1906 propriété de la Commune, et le propriétaire auparavant était la personne du curé Gilbert Collard comme en atteste d'ailleurs le cadastre de 1837. Le propriétaire désigné est Gilbert Collard curé à Sannat, la profession n'est mentionnée qu'à titre indicatif, comme pour Mr Pérard, notaire ou Mr Duchez, aubergiste. L'église appartenait, elle, à la Commune de Sannat.

Les Archives départementales en ligne m'ont permis de retrouver dans le répertoire des minutes des notaires le résumé de cet acte libellé ainsi par Me Pérard : « *Donation par Gilbert Collard, prêtre, desservant à Sannat, à la fabrique de l'église de la commune d'une maison, cour et jardin...* ». Le percepteur avait mal rédigé son procès-verbal, Gilbert Collard était le donateur. La fabrique avait bien été propriétaire du presbytère à partir de 1842. Elle ne l'était plus en 1849, année où le conseil municipal évoque pour la première fois dans sa séance du 18 février, je cite :

« *Le maire a exposé que la commune ne possédait ni maison d'école, ni presbytère, que le budget de la commune se trouvait grevé chaque année d'une somme de 150F pour les loyers des logements du desservant et de l'instituteur et que l'autorité ne veut plus tolérer cet état de choses, qu'en outre le moment était d'autant plus favorable pour procurer à la commune les bâtiments nécessaires que la maison qui sert actuellement de presbytère est en vente et que le propriétaire offre de la céder à la commune à un prix modéré.* »

La délibération du 15 août 1852 nous apprend que l'aide de 1200F accordée par L'Etat pour cette opération a été versée à la caisse municipale.

Autant d'éléments qui montrent que la famille Collard a récupéré la maison du presbytère, probablement à la mort du desservant Gilbert Collard survenue le 30 janvier 1847, en faisant casser l'acte de donation. Ce n'est qu'une hypothèse, et peut-elle est-elle fausse, mais je n'en vois pas d'autres. Toujours est-il qu'il est étonnant de constater tant de contradictions.

Le document se termine de la façon suivante : « *L'inventaire du mobilier a été impossible...étant donné l'attitude de Mr le desservant* ».

Quelle a donc été cette attitude ? Le percepteur note dans son compte-rendu « *Mr le desservant n'a voulu fournir aucun renseignement sur l'actif et le passif de la mense succursale³³...Mr le desservant a refusé de nous dire et nous montrer les objets mobiliers appartenant à la mense succursale et susceptibles d'être inventoriés. Il a protesté verbalement contre la loi d'inventaire et est immédiatement parti pour l'église. Les renseignements relatifs aux immeubles du presbytère ont été recueillis sur la matrice cadastrale et fournis en partie par le notaire de Sannat qui nous a communiqué l'acte de donation* »

Les cloches :

L'inventaire précisait : « Le clocher est pourvu de 3 cloches avec cordes et d'une horloge à 4 cadrans avec cloche pour la sonnerie »

Cloche	Diamètre	Poids estimé	Date
Cloche 1	930 mm	469 kg	1804
Cloche 2	765 mm	261 kg	1958
Cloche 3	720 mm	218 kg	1876
Cloche 4	396 mm	39 kg	1572 ?

Si l'on reprend le tableau que j'avais dressé en 2018 lorsque fut réparée la grosse cloche, on se rend compte que 3 cloches actuelles sur 4 proviennent des anciennes églises. La très petite, celle qui sonnait les heures, située un

³³ La mense correspond en fait au presbytère. Depuis le Concordat de 1801 il existe une paroisse principale par canton (celle du chef-lieu), les autres paroisses et leurs églises sont des succursales de la paroisse principale. Le prêtre n'a pas le statut de curé (ni la rémunération versée par l'Etat) mais est simplement appelé « desservant ».

peu à part, venait de l'église de Saint-Pardoux³⁴. Pour ce qui concerne les 3 principales, deux étaient déjà dans l'ancienne église, une avant l'agrandissement de 1859, la grosse, et une après, la petite³⁵. Quant à la moyenne, très récente, elle remplaçait nécessairement une très ancienne. Ce qui veut dire que l'ancien clocher devait déjà supporter une tonne de bronze...ce qui explique peut-être sa mauvaise santé qui a provoqué la démolition de l'église.

NB : Le hasard m'a fait découvrir une délibération du 9 juillet 1876 qui nous apprend qu'en 1876 le conseil de fabrique, constatant que la petite cloche était fêlée depuis quelque temps, avait décidé « *de la faire fondre et d'en augmenter le poids afin de la mettre en harmonie avec la grosse* » et « *que pour faire face à cette dépense le maire (Henry de Verdalle) a fait une souscription publique dans la commune et a recueilli la somme de 860F (4730€), suffisante pour couvrir cette dépense* ». A la demande du préfet le conseil municipal à l'unanimité a donné son accord.

Rebondissement l'année suivante, le nouveau maire, Stanislas Vallanet réunit un conseil extraordinaire le 8 mars 1877. Il rappelle que la souscription lancée par Mr Henry de Loubens de Verdalle pour la refonte de la petite cloche a produit une somme d'environ 880F, qu'un marché a été passé entre Mr de Verdalle, alors maire, avec Mrs Lhéritier frères, fondeurs à Clermont-Ferrand, à la date du 1^{er} juillet 1876, par lequel ils s'engageaient à faire une cloche de 400kg environ à raison de 3,50F (19.25€) par kilo (après avoir pris l'ancienne au prix de 2,70F (14,85€)le kilo), ce qui a porté son prix à 880,20F (4841€). Mais, au lieu d'exécuter le marché comme convenu, MM l'Héritier ont livré une cloche de seulement 305 kg diminuant ainsi le poids de la cloche refondue de 21 kg. (Ce qui voudrait dire que la précédente pesait 326 kg ! et c'était la petite cloche. Peut-être n'y avait-il que deux cloches dans l'ancienne église). Cette cloche non conforme a été renvoyée aux fondeurs, mais « *au lieu de refondre cette cloche, ils se sont contentés d'en livrer une seconde d'un poids de 147kg, ce qui porte le poids de ces deux cloches à 452kg.* »

Or ces cloches ont été faites, dit le maire « *malgré l'opposition de la majorité du Conseil municipal et par les ordres du Conseil de fabrique seul* ». En conséquence le Conseil est appelé à se prononcer pour savoir s'il doit accepter les deux cloches et consentir à ce qu'elles soient installées dans le clocher. En réponse, le Conseil « *considérant qu'il est du dernier ridicule que le*

³⁴ Voir plus loin.

³⁵ Voir rebondissement dans le paragraphe suivant (NB).

Conseil de fabrique se soit arrogé le droit de disposer seul d'un fond provenant d'une souscription faite par Mr le Maire en sa dite qualité, ainsi que ceux provenant de la refonte de la petite cloche, et de faire fondre deux cloches de poids minimes tandis qu'avec les fonds disponibles on pouvait faire une cloche d'un poids assez considérable et dont le son aurait pu s'harmoniser avec celle qui existe déjà, ce qui ne peut avoir lieu avec les deux nouvelles cloches...la majorité de 9 voix sur 12 votants (2 contre -dont Mr de Verdalle- et une abstention) est d'avis de refuser purement et simplement les deux cloches...que MM Lhéritier les reprennent...et se conforment à l'engagement pris... ». Le conseil décide en outre que la nouvelle cloche ne pourra être placée « qu'après qu'une vérification aura été faite de la charpente du clocher pour savoir s'il pourrait supporter un poids plus considérable et que la fabrique sera tenue d'assumer sur elle la responsabilité des dégâts qui pourraient y être faits, ainsi que toutes détériorations ».

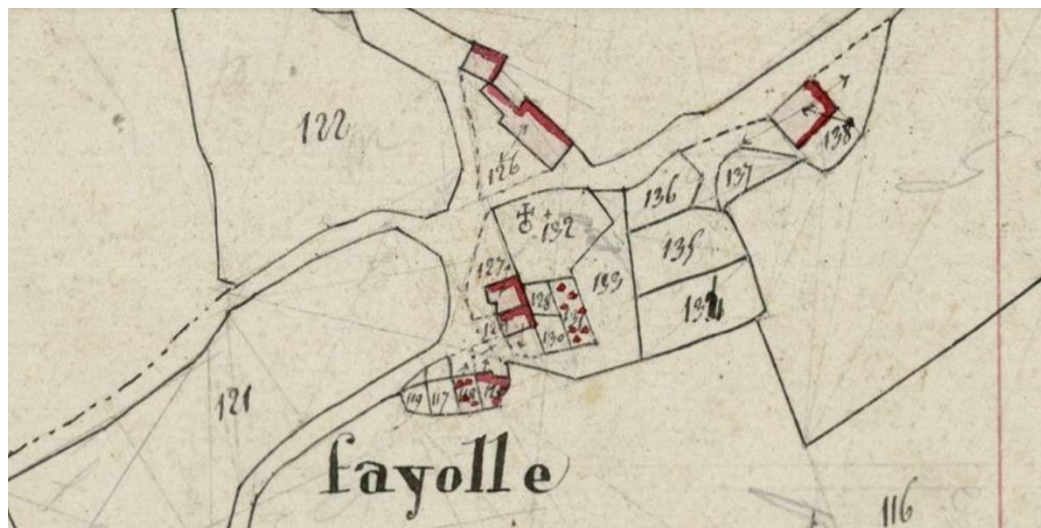
Quelle fut la suite de cette affaire ? Les délibérations des années suivantes, épluchées jusqu'à la fin de l'année 1882 ne l'évoquent plus ? Peut-être un nouvel heureux hasard me ramènera-t-il sur la piste de la petite cloche ? Si on a finalement gardé les deux, cela serait conforme à l'inventaire de 1906 qui comptait 3 cloches (sans compter celle des heures provenant de St-Pardoux). Mais dans ce cas, la plus petite, datée effectivement de 1876 dans le tableau, devrait peser 147 kg et non 218 kg. A suivre...

Question subsidiaire, y-a-t'il un rapport entre la pose des nouvelles cloches et les menaces d'écroulement qui pesaient sur le clocher et qui ont justifié la démolition de l'ancienne église ?

5- Les anciennes églises de Fayolle et de Saint-Pardoux.

Il ne reste plus aujourd'hui de traces des anciennes églises et des anciens cimetières de Fayolle et de Saint-Pardoux. Seuls les plans de leur implantation sur le cadastre napoléonien nous permettent de les situer. Des textes dénichés par Michel Blondonnet et exposés dans son livre « La Creuse oubliée », tome 3 permettent de savoir dans quelles conditions ils ont disparu. Les paragraphes qui suivent sont presque entièrement empruntés à ce livre dont je ne peux que conseiller la lecture.

Eglise de Fayolle



La commune de Fayolle, devenue sous la Révolution « La Montagne », fut rattachée à celle de Sannat dès cette même révolution, en 1797. Mais déjà auparavant la paroisse de Fayolle était une succursale de celle de Sannat, et son église et son cimetière était désaffecté comme en témoigne la délibération du conseil municipal du 6 mai 1838 :

Le maire a exposé au conseil que l'église de l'ancienne paroisse de Fayolle, réunie depuis près de 50 ans³⁶, à la commune de Sannat, n'ayant plus servi au culte de la religion depuis ce long espace de temps, ne présentait plus aujourd'hui qu'une mesure à laquelle les injures de l'air et la rapacité avaient enlevé tout ce qu'il y avait de valeur,

Que ce bâtiment, ainsi que le cimetière qui se trouve au-devant, et dans lequel on n'a point fait d'inhumation aussi depuis près d'un demi-siècle, n'était d'aucun rapport pour la commune, peu riche d'ailleurs, et que si l'on attendait encore plus longtemps, ils diminueraient encore de valeur,

En conséquence, le maire a proposé au conseil de délibérer sur la question de savoir s'il y a lieu, ou non, de demander l'autorisation pour l'aliénation des immeubles dont il vient d'être parlé, ainsi que des petits terrains adjacents qui en dépendent.

Le conseil a donné son accord à l'unanimité, l'enquête de commodo et incommodo a eu lieu août 1841. Personne ne se présenta à la mairie de Sannat pour cocher ses observations. Entre temps, la fabrique de Sannat avait fait valoir ses droits sur les immeubles, comme le prouve cet extrait de son conseil du 6 mars 1841, qui commence par rappeler l'autorisation accordée

³⁶ En fait plus de 40 ans

par l'évêque :

(...) Vu la demande que nous a adressée M. le maire et autres membres de la fabrique de la paroisse de Sannat, nous avons autorisé et autorisons le conseil de ladite fabrique à se réunir extraordinairement pour délibérer sur la vente et l'emploi des murs en ruine de l'ancienne église de Fayolle, dont la reconstruction est impossible, et qui appartiennent à l'église paroissiale de Sannat, en vertu des décrets portant que les églises supprimées dépendent des églises conservées sur le territoire desquelles sont situées lesdites églises supprimées.

*Fait à Sannat dans le cours de nos visites paroissiales le 25 du mois de mai 1841.
Signé Prosper de Tournefort, évêque de Limoges.*

En conséquence de l'autorisation ci-dessus, nous, membres de la fabrique de Sannat, réunis après vêpres, dans la maison qui sert de cure, pour délibérer concernant les différents matériaux qui restent à l'ancienne église de Fayolle, avons consenti, après que les signataires aient visité les lieux, ... qu'on en vint à la vente du reste des matériaux de ladite église de Fayolle et à celle du terrain qu'elle occupe, excepté le peu de tuiles et par conséquent de chevrons sous ces tuiles, pouvant servir à la couverture de l'église et de la sacristie de Sannat, les dalles contenues dans ladite église de Fayolle, pour paver, un jour, celle de Sannat, la pierre d'autel sur laquelle il n'y a point de marbre, pour mettre à la suite des deux qui sont dans l'église de Sannat ; objets que la fabrique de Sannat s'oblige à prendre avant la fin du mois d'octobre, présente année, sans que ladite fabrique puisse être forcées à enlever les autres matériaux qu'elle ne s'est point réservés.

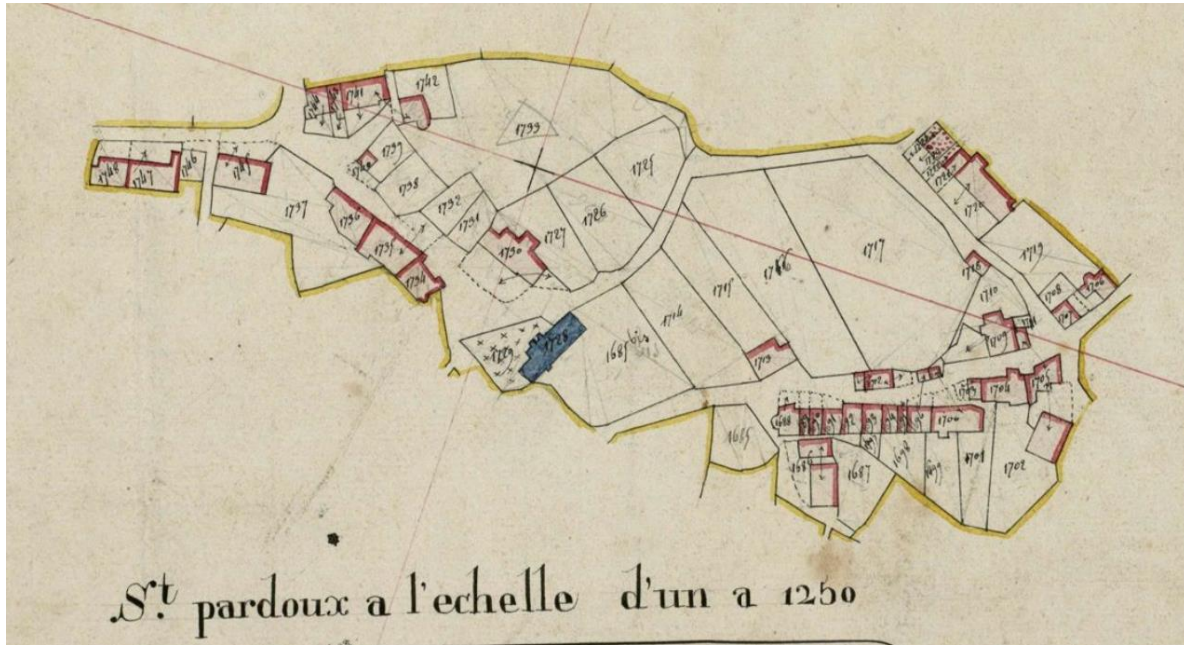
Et que l'argent qui proviendra de la vente du terrain de l'église de Fayolle et du restant de ses matériaux soit employé à aider acheter un ostensor ou soleil, conserver le clocher de l'église de Sannat, ressuir la couverture de l'église et de la sacristie, faire un conduit pour assainir cette église, ainsi que pour acheter des ornements et autres choses nécessaires aux besoins de l'église et à la décence du culte catholique. (...).

L'autorisation de vente fut donnée par le sous-préfet d'Aubusson le 17 février 1842 :

« (...) Considérant que l'église de Fayolle n'est plus qu'une mesure dont les matériaux sont journellement enlevés par les habitants, que le cimetière est tout à fait déclos et qu'il n'y a été fait aucune inhumation depuis plus de trente ans. Considérant que la petite paroisse de Fayolle ayant été supprimée et réunie à celle de Sannat, l'église et le cimetière dont s'agit sont devenus la propriété de cette dernière localité. Considérant que la vente de ces objets produira une ressource à la commune soit pour réparer son église, soit pour reconstruire les murs de son cimetière, est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser M le maire de Sannat

à vendre aux enchères, sur la mise à prix de l'estimation, le cimetière, l'emplacement et les matériaux de l'église de Fayolle, sous la réserve de ceux de ces matériaux compris dans la délibération de ladite fabrique ».

Eglise de Saint-Pardoux-le-Pauvre



La commune de Saint-Pardoux a été réunie à celle de Sannat plus tard que celle de Fayolle, en 1835-1836. Comme à Fayolle se posa le problème du devenir de l'église et du cimetière abandonnés. *Le 3 mai 1846 (soit 10 ans après le rattachement) le conseil municipal de Sannat prenait la délibération suivante :*

« Le maire a exposé au conseil que l'église de l'ancienne paroisse de St Pardoux, réunie, pour le spirituel, depuis près de quarante années³⁷ à celle de Sannat, n'ayant plus servi depuis ce long espace de temps, au culte, ne présentait plus aujourd'hui qu'une mesure tombant en ruine de toutes parts, qu'il avait été obligé de faire mettre en lieu sûr les bois de la charpente qui étaient tombés, pour les soustraire à la rapacité de quelques personnes.

Que les habitants de cette ancienne paroisse se sont refusés à réparer leur église, sur la demande qui leur a été faite depuis deux ans ;

Que la commune de St Pardoux a été réunie civilement à la commune de Sannat par ordonnance royale du 20 décembre 1835 ;

³⁷ C'est-à-dire depuis les premières années du siècle, soit bien avant le rattachement administratif. Les paroisses avaient fusionné, sur le plan religieux, une trentaine d'années avant que ne le fassent les communes.

Que cette église, ainsi que le cimetière qui se trouve au-devant et dans lequel on n'a point fait d'inhumation depuis le 26 août 1838, ne sont d'aucun rapport pour la commune, peu riche d'ailleurs, et que si l'on attend plus longtemps, ils diminueront encore de valeur ;

Enfin que dans sa séance du 11 mai 1845, le conseil, attendu que l'église paroissiale de Sannat était trop petite, a voté la construction d'une chapelle latérale, pour son agrandissement, et que les matériaux provenant de l'église de St Pardoux pourraient suffire pour cette construction en les transportant à Sannat, ce qui éviterait une grande dépense pour la commune ;

En conséquence, le maire a proposé au conseil de délibérer sur les questions de savoir s'il y a lieu : 1°) de supprimer l'ancienne église de Saint Pardoux ainsi que le cimetière y attenant ; 2°) de faire enlever tous les matériaux qui proviendront de la démolition pour servir à la construction d'une chapelle latérale à l'église de Sannat ; 3°) d'enlever la cloche de ladite église de St Pardoux, pour être placée dans celle de Sannat ; 4°) enfin, de vendre l'emplacement de cette église ainsi que le cimetière, avec tous les matériaux qui ne seront point jugés nécessaires à la chapelle dont il vient d'être parlé.

Le conseil, considérant que l'ancienne église de St Pardoux est dans un tel état de dégradation, ou plutôt de démolition, qu'il serait impossible d'y célébrer le service divin et que les habitants de cette ancienne paroisse se sont refusés à la réparer ;

Considérant qu'on ne fait plus d'inhumation dans le cimetière qui en dépend depuis le 26 août 1838 ;

Considérant que ces immeubles ne peuvent être d'aucune utilité pour la commune,

Est d'avis à l'unanimité, qu'il y a lieu d'adopter les quatre propositions du maire, sous la condition qu'on ne pourra creuser dans le cimetière avant l'expiration des dix années voulues par la loi.

Et de suite, le conseil, à la même unanimité, prie M. le préfet de vouloir bien accorder à la commune de Sannat une des trois journées de prestation votées pour 1847 ; laquelle sera employée à la démolition de l'église de St Pardoux et au transport des matériaux proche l'église de Sannat, sauf à porter sur les chemins les journées qui n'auront pas été employées³⁸. »

³⁸ Il existait encore à cette époque un impôt en nature, dans la lignée des anciennes corvées. Les hommes valides devaient à leur commune 3 journées de travail pour l'entretien et la construction des routes et

Mais les réticences à Saint-Pardoux durent être fortes, et le processus fut bloqué pendant une quarantaine d'année. Il fallut attendre le 9 août 1885 pour que le conseil municipal se penche à nouveau sur la question de l'église de Saint-Pardoux.

Délibération du conseil municipal de Sannat du 9 août 1885 :

« (...) M le maire dépose sur le bureau un dossier contenant deux pièces ; la première est une pétition à la date du 18 juin dernier, par laquelle le Sr Velut Léonard, propriétaire cultivateur à St Pardoux le Pauvre, en cette commune, agissant au nom de Jean Velut son fils, demande à ce que la vieille église en ruine, dudit village de St Pardoux, ainsi que le cimetière qui l'entoure, soient vendus aux enchères publiques, et en attendant que les formalités soient remplies, fait une mise à prix de 500F (2750€).

Ceci dit, M. le maire expose au conseil que depuis plus de cinquante ans, l'ancienne commune de St Pardoux le Pauvre a été réunie à celle de Sannat ; (en 1835. N.D.L.R.)

Que depuis cette époque, l'église qui servait au culte et le cimetière qui l'entoure n'ont jamais subi de réparations.

Qu'aujourd'hui cette église, qui menace ruine, est un danger pour le public et notamment pour les enfants, que le cimetière est un véritable communal ;

Qu'à la dernière réunion du conseil municipal, la demande du sieur Velut lui fut soumise et que dans la discussion qui eut lieu, avant de statuer sur cette demande, le conseil pensa qu'il était convenable d'appeler tous les habitants des villages formant l'ancienne commune de St Pardoux à se prononcer sur la question de savoir si oui ou non ils voulaient réparer leur ancienne église, ou s'ils étaient d'avis qu'elle fût vendue.

Un registre fut ouvert à cet effet, du 5 juillet au 2 août suivant, pour recevoir les déclarations des habitants, mais personne ne s'est présenté. Ce silence, gardé par tous les habitants de St Pardoux fait donc supposer qu'ils verraient sans regret la vente de leur vieille église et de ses abords.

Il appelle donc le conseil à donner son avis sur la demande du Sr Velut. Le conseil,

Considérant que l'ancienne église de St Pardoux est en ruine, que la toiture est en partie effondrée, que les enfants du village y pénètrent fréquemment et qu'il pourrait arriver des malheurs, considérant que les habitants de l'ancienne commune de St Pardoux le Pauvre, quoique invités à venir faire à la mairie leurs réclamations sur la pétition Velut, ne se sont point présentés, ce qui implique

chemins. Le conseil demande au préfet d'intégrer ces travaux de démolition et de transport dans ces journées.

naturellement leur adhésion à cette pétition ;

Après en avoir murement délibéré, à l'unanimité, accepte la pétition Velut et émet l'avis que l'ancienne église et le cimetière de Saint Pardoux le Pauvre seront vendus aux enchères publiques mais que la cloche sera réservée, et autorise Monsieur le maire à faire toutes les démarches à cette fin »

Une enquête de commodo et incommodo eut lieu en janvier 1886. Personne ne s'opposa à la démolition de l'église mais certains demandèrent que seuls les matériaux soient vendus et non les emplacements de l'église et du cimetière. Une nouvelle délibération du Conseil fut prise le 17 janvier. En voici un extrait :

« .. Attendu que l'église, qui menace ruine, est un danger pour le public et notamment pour les enfants qui s'y introduisent pour s'amuser, la porte ne fermant point.

Considérant que la démolition présenterait des grands inconvénients et serait une dépense inutile, dépense qu'il serait même difficile de couvrir, sans arriver à la vente des matériaux dont la valeur serait inutilement absorbée.

Considérant, qu'une partie de l'ancien cimetière sera même nécessaire pour l'élargissement du chemin qui le longe, chemin dont le classement est demandé par beaucoup de déposants.

Considérant que la vente aura l'avantage d'abord de produire une somme assez importante et ensuite de déblayer un terrain placé dans le centre du village, qui pourra être utilisé soit à la construction de bâtiments, soit pour la culture.

Considérant en outre que beaucoup d'habitants de l'ancienne commune de Saint Pardoux ne se sont point présentés à l'enquête, ce qui fait supposer leur adhésion.

A la majorité de 7 voix contre 3, autorise purement et simplement, sans s'arrêter à l'avis de Monsieur le Commissaire Enquêteur, la vente aux enchères publiques de l'ancienne église de Saint Pardoux le Pauvre, de son emplacement et du cimetière, et accepte le rapport de Monsieur Buisson qui a fait l'expertise. Dit toutefois qu'il sera réservé, à même du terrain du cimetière, un espace suffisant pour donner un chemin qui le longe la largeur réglementaire des chemins vicinaux.

Quant à la question de savoir à qui, de l'ancienne commune de Saint Pardoux ou de celle de Sannat, à laquelle la première a été réunie, appartiendront les fonds à provenir de la vente projetée, trois membres ont demandé, par un nouveau vote émis, à ce que ces fonds restassent la propriété de l'ancienne commune et sept membres, tout en réservant les droits de la commune de Sannat, ont déclaré, ne pouvant trancher la question, s'en rapporter à la sagesse de l'administration supérieure... »

A la suite d'une lettre du sous-préfet, du 2 février suivant, le Conseil décida, dans un premier temps, par 8 voix contre 4, que le produit de la vente

reviendrait à la commune de Sannat. Cette décision fut mal acceptée par les habitants de l'ancienne commune de Saint Pardoux et un nouveau vote, le 7 novembre 1886, accorda à l'unanimité le produit de ladite vente à la section de l'ancienne commune, pour être employé à la construction d'un chemin vicinal. La mise à prix des immeubles a été fixée à 500 Francs (2750€). Le Conseil de fabrique de l'église de Sannat, dans sa délibération du 4 mars 1887, déclare ne réclamer que ses droits sur la cloche, dont la propriété lui paraît incontestable. Deux jours plus tard, le Conseil municipal de Sannat à la majorité de 13 voix contre 3, dit que la cloche de Saint Pardoux appartiendra à la fabrique de l'église paroissiale de Sannat, qui devra la faire enlever avant l'adjudication. Et à l'unanimité lui accorde en même temps les objets sans valeur réclamés par la délibération du Conseil de fabrique du 4 courant, qui devront être enlevés en même temps que la cloche.

En fait le feuilleton concernant la propriété des dits immeubles étaient loin d'être terminé. La fabrique de Sannat changea d'attitude et porta l'affaire au ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, arguant du fait que l'église de Saint Pardoux n'avait jamais été pourvu d'aucun titre légal, *« c'est à dire, n'ayant jamais, au point de vue du Concordat, été régulièrement affectée au culte »*. Une lettre du président de la fabrique, adressée au sous-préfet le 10 décembre 1887, précise que *« aucune cérémonie du culte n'a été exercé dans l'église de Saint Pardoux depuis cette époque. En effet, depuis 1803, date des premiers actes paroissiaux, tous les baptêmes, mariages et sépultures de la section de Saint Pardoux et des deux villages qui y étaient annexés, ont été faits dans l'église et par le curé de Sannat »*.

Il semblerait, en définitive, et ce malgré l'avis du sous-préfet qui pensait que la fabrique était en droit de réclamer la possession des ruines et de leurs dépendances, que les immeubles concernés furent vendus en 1891, contrairement à l'affaire similaire de l'église de Fayolle, au profit de la section de Saint Pardoux et non de la fabrique de Sannat. Nos recherches ne nous ont pas permis de retrouver le procès-verbal de la vente aux enchères.

Annexes :

Conversion des Francs d'autrefois en Euros d'aujourd'hui.

Pour avoir une idée de ce que représentent les valeurs en argent que l'on cite, il est tentant de donner l'équivalent en monnaie d'aujourd'hui. Mais l'opération est difficile. Parce que d'une part, quand on cherche sur internet, on se rend compte que les évaluations diffèrent d'un site à l'autre, et d'autre part la valeur proposée, même si elle est relativement juste, ne tient pas compte d'une autre donnée, le niveau de vie de l'époque. Or, c'est à partir du niveau de vie moyen que l'on peut juger qu'une chose est chère, ou ne l'est pas...comme c'est le cas quand on compare nos prix, avec les prix des pays du tiers-monde.

Nous allons tout de même tenter l'exercice en prenant pour la conversion des francs d'autrefois en euros d'aujourd'hui un coefficient dans la moyenne des conversions que l'on trouve sur le web, c'est-à-dire **1 franc vers 1850 = 6 euros, et 1 franc vers 1900 = 5 euros.**

Si par on prend par exemple le portail du cimetière posé en 1879.

Prix du portail 178F. Prenons comme coefficient multiplicateur 5,5 (à mi-chemin de 1850 et 1900) $178 \times 5.5 = 979\text{€}$.

Mais si on compare le prix au salaire du moment. Le salaire moyen ouvrier était de 3F par jour vers 1850 et 5F vers 1900 (en prenant la fourchette haute des estimations).

Salaire mensuel en 1879 : 26×4 (chiffre intermédiaire entre 3 et 5) = 104F

Salaire mensuel ouvrier en 2023 : 1800€

Pour payer un portail de 178F en 1879 il fallait l'équivalent de plus d'un mois et demi de salaire.

Pour payer un portail de 979€, il faut un demi mois de salaire. Soit 3 fois moins.

Donc la conversion que l'on va faire, en indiquant pour chaque montant libellé en franc, son équivalent en euros d'aujourd'hui, est relativement faussée. Si on prend l'exemple de la souscription effectuée pour construire l'église, l'abbé Brugère a donné 9.000F. On peut dire que c'est l'équivalent de

45.000€ (9.000 x 5³⁹), ce qui est beaucoup, mais on peut ajouter, pour les gens ordinaires de Sannat, ça leur apparaissait comme si quelqu'un donnait aujourd'hui 135.000€ (45.000 x 3⁴⁰).

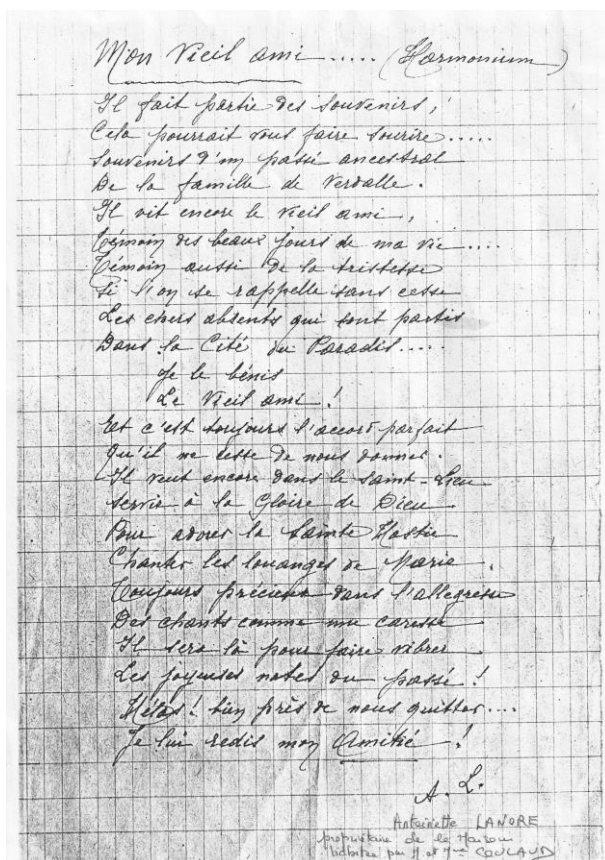
NB : Le fait qu'il fallait travailler 3 fois plus longtemps pour se procurer une somme d'argent équivalente...Et en fait il fallait travailler plus que 3 fois plus, la journée de travail était plus longue, au moins 10h, on travaillait 6j/semaine, il n'y avait pas de congés payés, et il faudrait ajouter dans le salaire actuel tout ce qu'on appelle les charges sociales(= le salaire brut) qui sont en fait un revenu social qui s'ajoute au salaire perçu, et que l'on touche sous forme de retraite, d'allocations, ou de soins médicaux à prix très réduits.

Sources :

Délibérations du Conseil municipal de Sannat

Dossier mairie et dossier centenaire de l'église (1998)

Archives départementales. Médiathèques de Guéret. Internet.



Poème d'Antoinette Lanore

Rappel: Antoinette Lanore était l'épouse du marchand de vin et sacristain André Lanore qui tint l'harmonium après la mort des « demoiselles du Tirondet » en 1941-1942 et jusqu'à son propre décès en 1952.

Ci-contre la version manuscrite, et page suivante la version dactylographiée :

³⁹ 5 = Conversion Franc 1900/Euro 2023

⁴⁰ 3= Le fait qu'il fallait travailler 3 fois plus longtemps pour se procurer une somme d'argent équivalente.

Mon vieil ami (*L'harmonium*)

Il fait partie des souvenirs,
Cela pourrait vous faire sourire...
Souvenir d'un passé ancestral
De la famille de Verdalle.
Il vit encore le vieil ami,
Témoin des beaux jours de ma vie...
Témoin aussi de la tristesse
Si l'on se rappelle sans cesse
Les chers absents qui sont partis
Dans la cité du Paradis...
Je le bénis
Le vieil ami !

Et c'est toujours l'accord parfait
Qu'il ne cesse de nous donner.
Il veut encore dans le Saint-Lieu
Servir à la gloire de Dieu
Pour adorer la Sainte Hostie
Chanter les louanges de Marie.
Toujours précieux dans l'allégresse
Des chants comme une caresse
Il sera là pour faire vibrer
Les joyeuses notes du passé !
Hélas ! Bien près de nous quitter...
Je lui redis mon amitié !

Antoinette Lanore.

Page suivante

La consécration d'octobre 1898

Le texte page suivante figurait dans l'exposition du centenaire de 1998. Il relate les festivités de la consécration d'octobre 1898. Lire d'abord les deux colonnes du haut de la page, puis celle du bas de la page.

Sannat

CINQUANTENAIRE DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE (1898-1948)

Pour nous préparer aux fêtes du cinquantenaire de la consécration de notre église qui auront lieu en octobre prochain, « l'Echo Paroissial » nous a fait le récit de la construction et de la bénédiction de l'église, de la vie et de la mort de l'abbé Brugère. Aujourd'hui « l'Echo Paroissial » vous parlera de la grandiose cérémonie de la Consécration.

Elle eut lieu le mercredi 12 octobre 1898. Mgr l'Evêque arriva mardi soir et fut reçu au son des cloches, par les habitants du bourg, porteurs de flambeaux et de lanternes. A la porte du presbytère, un arc de triomphe était dressé et des lanternes vénitiennes illuminaient la façade. Une jeune enfant, la fille de M. le Maire de Sannat, lut un compliment de bienvenue, en vers fort bien tournés et présenta un bouquet à Monseigneur qui répondit aimablement en remerciant les habitants de Sannat de lui faire si bon accueil

et de le saluer par une si gracieuse messagère.

Le mercredi matin, à 8 heures, commençait la cérémonie de la Consécration. Avant de pénétrer dans la belle église qui va recevoir les onctions, l'évêque et les assistants admirent ses proportions élégantes, la beauté de son granit à teinte bleue, sa flèche élancée pavoisée aujourd'hui de drapeaux et d'oriflammes.

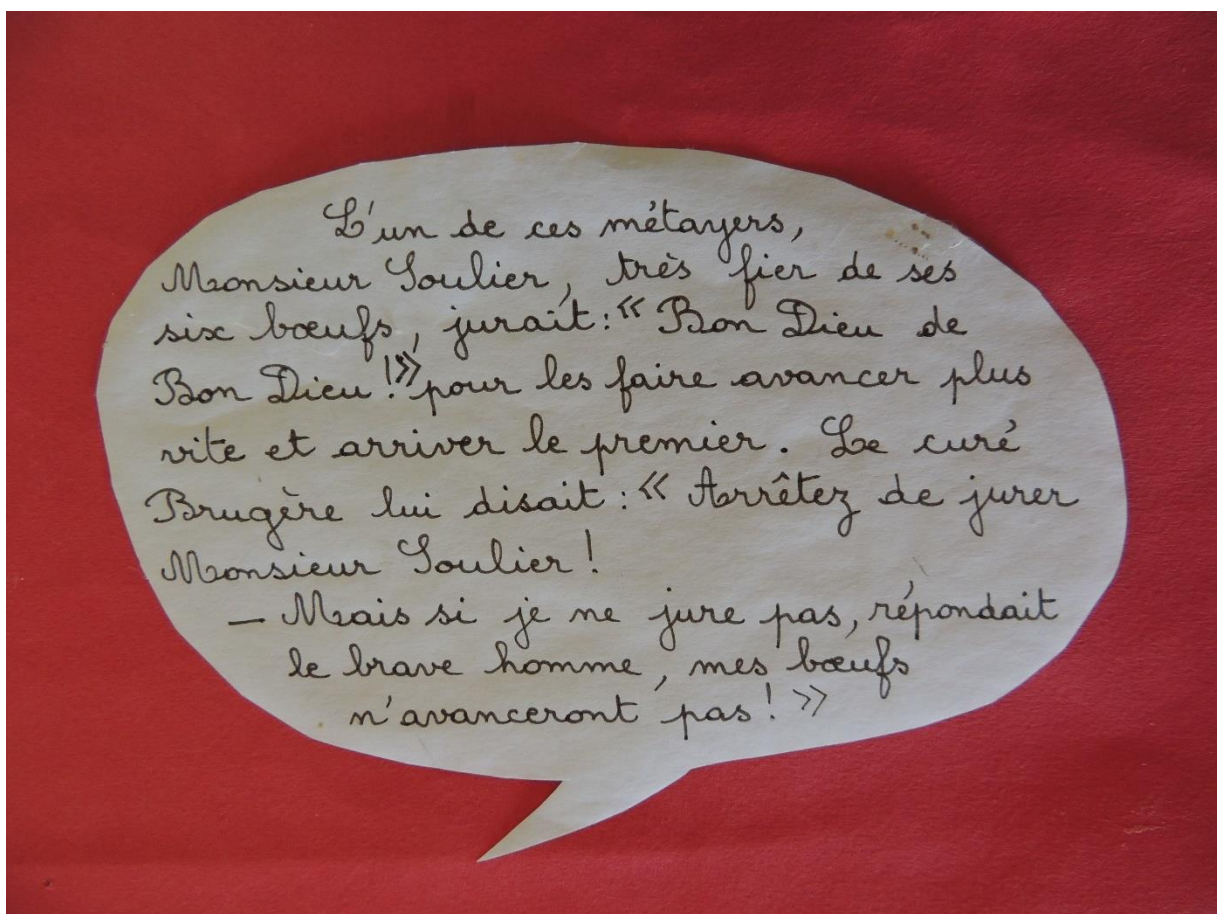
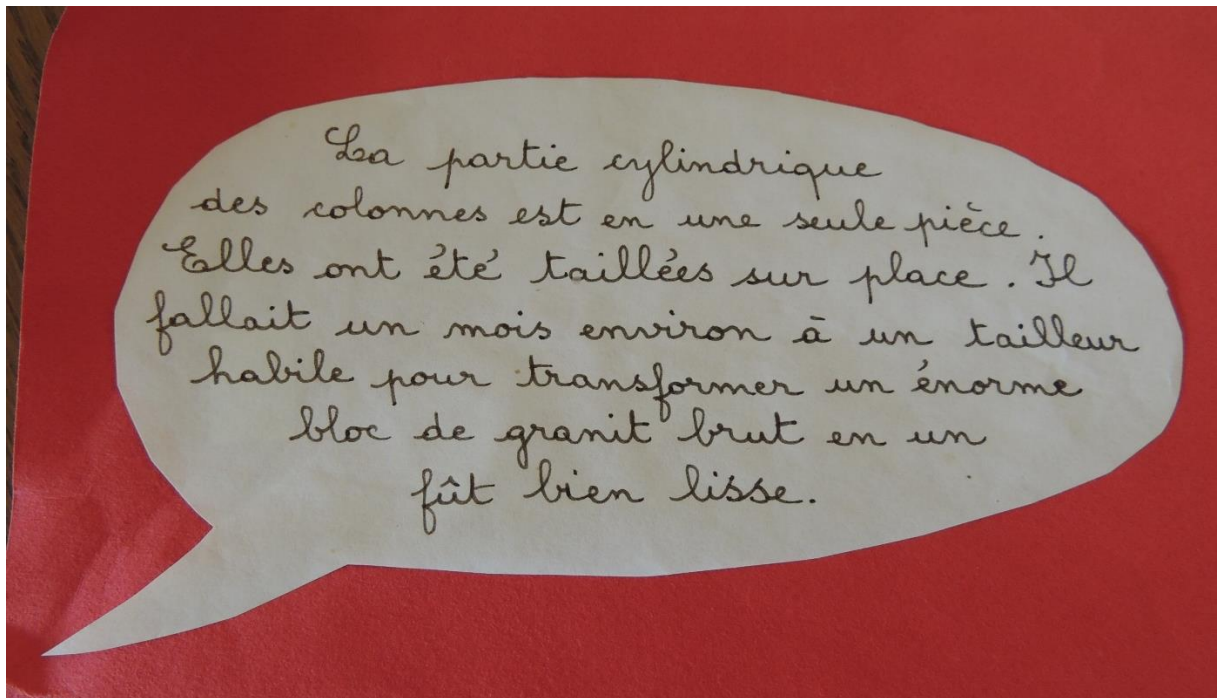
D'autres oriflammes l'entourent d'une ceinture de fête et entre les poteaux qui les soutiennent courent des guirlandes tressées par les jeunes filles de la paroisse. Dès la porte d'entrée, l'œil est ravi. Tout l'intérieur de l'église forme un ensemble qui plaît et en même temps parle à l'âme et dispose à la piété.

La cérémonie liturgique se poursuit. Mgr Renouard officie avec sa dignité et sa précision habituelles. Les fidèles de Sannat étaient venus en grand nombre. A leur tête, plus de trente prêtres. La messe achevée, M. l'abbé Agasse, curé de Sannat, prend la parole. III

remercie d'abord Mgr l'Evêque, il évoque le souvenir de son prédécesseur, le regretté M. Brugère, pour qui ce jour de la consécration de son église aurait été si doux. Il parle ensuite d'autres zélateurs de l'œuvre, d'autres donateurs morts avant d'avoir pu contempler l'accomplissement de leur désir. Il remercie et félicite les entrepreneurs, les ouvriers, tous les paroissiens qui ont si généreusement contribué à la dépense, M. le Maire de Sannat et son Conseil municipal dont la parfaite entente avec le Conseil de fabrique a si bien facilité toutes choses. C'est alors que Mgr l'Evêque s'associe aux remerciements et donne quelques avis paternels aux paroissiens de Sannat.

Le lendemain, à 8 heures, M. Agasse a célébré un service solennel pour le repos de l'âme de son prédécesseur. Mgr l'Evêque a donné l'absoute. On s'est ensuite rendu en procession au cimetière pour chanter le « De profundis » sur les tombes de MM. Brugère et Dumazet, anciens curés, et de M. Duché, curé de Clugnat, originaire de la paroisse de Sannat.

Anecdotes (Qui figuraient dans l'expo de 1998)



Avant de fixer le coq sur le clocher, des personnes désignées l'avaient fait passer dans toutes les familles du bourg. Chacun pouvait ainsi le toucher et l'embrasser pour qu'il lui porte bonheur et protège les siens.

Le charpentier chargé de grimper jusqu'en haut du clocher pour y déposer le fameux coq était un peu émêché le grand jour venu. Pourtant, arrivé au sommet, il fit "l'arbre fourchu" (tête dans la coupelle et pieds en l'air)

Il s'appelait Bernard Collinet
C'était mon grand père

La petite note au bas de la bulle a été écrite par Mme Renée Létang...ce qui crédibilise l'anecdote.